



Phénomènes émergents liés aux drogues en 2006

Tendances récentes sur le site de Metz (Lorraine)

Novembre 2007

SOMMAIRE

CONTRIBUTIONS AU RAPPORT 2006 DU SITE DE METZ	3
LES ACTIVITÉS DE COLLECTE D'INFORMATION	5
SYNTHÈSE DU SITE DE METZ	7
CONSOMMATION DE DROGUES ET TOXICOMANIE : POINTS DE REPÈRES POUR LA LORRAINE	11
LES USAGES DE PRODUITS ILLICITES AU SEIN DES ESPACES OBSERVÉS : FAITS MARQUANTS POUR 2006	17
L'amplification des interrogations sur la qualité des produits illicites disponibles	18
L'évolution de la scène festive	19
Les usagers des structures « Bas Seuil »	23
LES PRODUITS	25
Les usages d'opiacées	25
Usage d'héroïne	25
Usage de buprénorphine haut dosage (Subutex®)	27
Méthadone, sulfates de morphine, Néocodion®	29
L'usage de produits stimulants	30
La cocaïne, le crack et le free base	30
L'ecstasy	33
Les amphétamines (ou speed)	35
L'usage de produits hallucinogènes	37
Le LSD	37
La kétamine et autres hallucinogènes d'origine synthétique (GHB, protoxyde d'azote...)	37
Les champignons hallucinogènes et autres produits d'origine naturelle	38
L'iboga	38
L'usage détourné de médicaments psychotropes non substitutifs	40
Le flunitrazépam (Rohypnol®)	40
L'usage de cannabis et ses dérivés	40
L'usage de produits nouveaux sur le site de Metz	45

Contributions au rapport 2006 du site de Metz

Coordination

Responsabilité de site : CMSEA

(Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence, et des Adultes)

- M. Romain Olivier, Directeur du Centre de soins spécialisé pour toxicomanes « Les Wads », responsable TREND-SINTES
- Mme Balteau Sylvie, Médecin au Point de Contact du C.S.S.T. « Les Wads », référent médical TREND-SINTES
- Mme Bray-Tomassi Catherine, Educatrice spécialisée au service « En Amont »-Prévention des toxicomanies du C.S.S.T. « Les Wads », référente des groupes de professionnels TREND
- M. Monzel Michel, éducateur technique au service « En Amont »-Prévention des toxicomanies du C.S.S.T. « Les Wads », référent du réseau ethnographique TREND

Soutien méthodologique : ORSAS-Lorraine (Observatoire Régional de la Santé et des Affaires Sociales)

- M. Schléret Yvon, Directeur de l'ORSAS-Lorraine, rédacteur du rapport TREND pour Metz
- M. Bonanomi Stéphane, chargé d'études à l'ORSAS-Lorraine

Personnes ou structures ayant contribué en 2006 au dispositif local

Les partenaires des enquêtes qualitatives ou quantitatives : les structures de « bas seuil » et du milieu festif techno

- Le « Point de Contact » du C.S.S.T. « les Wads » - CMSEA
- « PUSHING » : Conseil et développement en actions de Médiation culturelle et Prévention des Toxicomanies

Les observateurs relais des données ethnographiques :

- M. Agius Alexandre, Association « Pushing »
- M. Fleurant Sylvain, animateur au service « En Amont »-Prévention des toxicomanies du C.S.S.T. « Les Wads »
- M. Méloni Jean-Paul, Responsable du secteur de Prévention du Val de Sarre – CMSEA
- M. Monzel Michel, éducateur technique au service « En Amont »-Prévention des toxicomanies du C.S.S.T. « Les Wads »,
- M. Mussle Cédric, Association « Pushing »

Les partenaires du groupe focal « Application de la Loi » :

- M. Devillers Jean-Noël, Directeur régional adjoint, Renseignements généraux de Lorraine
- M. Frottier Michel, Capitaine adjoint au Commandant de Groupement de Gendarmeries départementales de la Moselle
- M. Piller Jean-François, Sous brigadier de Police, Commissariat de Saint-Avold
- M. Valentin Patrick, Chef de la Sûreté départementale, Direction départementale de la sécurité publique, Metz
- Mme Volle Anne-Marie, Secrétaire administrative, DDASS de Moselle
- Mme Wagner Marie-Thérèse, Inspectrice des Douanes, Division des Douanes de Moselle Ouest

Les partenaires du groupe focal « Santé » :

- Mme Artz Martine, Directrice adjointe, DDASS de Moselle
- Mme Balteau Sylvie, Médecin au Point de Contact du C.S.S.T. « Porte des Allemands »
- M. Coulot Dominique, Psychiatre, Hôpital d'Instruction des Armées « Legouest », Metz
- Mme Gilormini Corinne, Coordinatrice départementale, AIDES 57, Metz
- M. Haumesser Daniel, Médecin Conseil à l' Echelon local du service médical, CPAM de Metz
- M. Herter Adrien, délégué d'actions auprès des usagers de drogues, AIDES lorraine Nord
- M. Jacob Claude, Médecin chef de service de l'Inter secteur des Pharmacodépendances de la Moselle, CHS de Jury-les-Metz ; Membre du Comité de pilotage national de TREND-OFDT
- M. Kaléta Frédéric, Educateur spécialisé, Antenne accueil accompagnement des dépendances du C.S.S.T. «Les Wads», Forbach
- M. Rebois Bernard, Psychiatre, Hôpital « Sainte Blandine », Metz
- Mme Seiwert Elisabeth, Toxicologue expert, Laboratoire de toxicologie, CHR, Metz
- M. Truffy Pierre, Médecin généraliste, Coordinateur du Réseau Ville Hôpital Toxicomanie, Metz

Les partenaires du groupe focal « Prévention - Prise en charge sociale » :

- Melle Bonaparte Sabrina, stagiaire au Point d'Accueil en gare de Metz
- M. Folmer Jérôme, Chef de service de Point Accueil Ecoute Jeunes du CMSEA, Metz
- M. Grandjean Francis, Directeur du Service d'Education en Milieu Ouvert du CMSEA, Moselle
- Mme Hissiger Caroline, Chef de service de l'Espace Ressources, association Emergence, Thionville
- M. Léget Bastien, Directeur, Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie de Moselle, Metz
- Mme Lossent Annie, Directrice adjointe, foyer Carrefour, Metz
- Mme Marcinek, Educatrice, Foyer de l'Abbé Risse, Metz
- Mme Mille-Fafet Catherine, Assistante sociale de la Cellule Politiques de Santé, DDASS de Moselle
- M. Ouadfel Sliman, Educateur, Equipe de Prévention Spécialisé du Centre Ville, CMSEA, Metz
- Mme Vaillant Sylvie, Directeur du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé, Université Paul Verlaine, Metz
- M. Weinaug Jean-Pierre, responsable du Point d'Accueil en gare de Metz, Mission Solidarité SNCF

Les collecteurs du projet SINTES

- Dr Balteau Sylvie, référent médical TREND-SINTES
- M. Fleurant Sylvain, service « En Amont » - C.S.S.T. « Les Wads »
- M. Mussle Cédric, « Pushing »
- M. Monzel Michel, service « En Amont » - C.S.S.T. « Les Wads »

Partenaires institutionnels

- Mme Chevalier Elisabeth, Directrice de la DDASS de Moselle
- M. Labouret Guillaume, Inspecteur- Santé publique et Sécurité sanitaire, DDASS de Moselle

Nous tenons aussi à remercier les observateurs, non usagers ou usagers de drogues, pour leur précieuse aide dans la réalisation du recueil d'informations.

Les activités de collecte d'information

Le dispositif « Tendances récentes et nouvelles drogues » (TREND) a été mis en place en 1999 par l'Observatoire français des drogues et toxicomanies (OFDT) pour repérer les nouvelles tendances de consommation de produits psychoactifs. En 2006, ce dispositif était composé de sept sites d'observation en France métropolitaine¹.

Le Centre de soins spécialisés pour toxicomanes « Les Wads », géré par le CMSEA², assure depuis 2001 la coordination de TREND pour le site de Metz en lien avec l'Observatoire Régional de la Santé et des Affaires Sociales en Lorraine (ORSAS).

La méthodologie de cet outil d'observation, définie par l'OFDT en concertation avec les coordonnateurs des sites locaux, s'appuie sur le recoupement d'informations obtenues en s'appuyant sur cinq types de démarches :

- La valorisation et l'actualisation de données quantitatives recueillies en routine par différents organismes et susceptibles de caractériser le site étudié du point de vue de la consommation de drogues illicites :
 - Enquête sur la santé et les consommations lors de la journée d'Appel de préparation à la défense (ESCAPAD) de l'OFDT ;
 - Données de l'OCRTIS (Office central de répression du trafic illicite de stupéfiants) ;
 - Données du système SIAMOIS (Système d'information sur l'accessibilité au matériel officinal d'injection et de substitution) de l'Institut de veille sanitaire ;
 - Enquête de novembre menée dans les établissements médico-sociaux de prise en charge des toxicomanes par la Direction de la recherche, de l'évaluation et des études statistiques (DREES) du ministère de la santé.
 - Données de l'antenne lorraine du Centre d'Évaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance (CEIP) relevant de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (AFSSAPS).
- Des observations ethnographiques en milieu festif et en milieu urbain menées par des enquêteurs familiers du terrain. Ils s'intéressent particulièrement à la consommation de produits psychoactifs et aux phénomènes qui lui sont associés comme la préparation, la vente, les sociabilités spécifiques. Ils sont également chargés de dresser et de mettre à jour la topographie fluctuante des lieux festifs du site de Metz, voire des villes frontalières du Luxembourg et de Sarre en Allemagne qui accueillent chaque week-end de nombreux jeunes messins. Chaque observateur est tenu de remettre chaque mois ses observations au coordonnateur de site. Des réunions régulières permettent en outre de compléter, dans le cadre d'un échange, les observations écrites. Les observations ethnographiques ne se limitent pas aux lieux festifs situés sur le territoire du site de Metz mais concernent également l'ensemble de la Lorraine. Elles sont menées là où les jeunes messins vont pour se divertir et écouter de la musique. C'est pourquoi, depuis quelques années déjà, les observations s'étendent jusqu'à Nancy, Luxembourg et Sarrebruck (Allemagne).
- La mise en place et l'animation de groupes focaux associant, d'une part, des professionnels du domaine sanitaire et, d'autre part, des acteurs de la police, de la gendarmerie, des douanes et de la justice. La méthode des groupes focaux

¹ Bordeaux, Lille, Marseille, Metz, Paris, Rennes et Toulouse.

² Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes. Le CSST « Les Wads » relève du CMSEA.

s'inspire d'une méthode de l'OMS pour l'élaboration de diagnostics rapides de situations qui consiste à réunir des personnes concernées par une thématique commune mais ayant des pratiques et des points de vue diversifiés. Cet outil permet d'observer des convergences ou des divergences d'opinions sur l'absence, l'existence, le développement de tel ou tel phénomène.

En 2006, trois groupes focaux ont été réunis. Deux groupes fonctionnent depuis 2001 : le groupe « santé » et le groupe « application de la loi ». Depuis 2003, un troisième groupe est organisé pour la participation des professionnels du secteur social et de la prévention spécialisée. En 2006, deux groupes focaux « social » ont été proposés : l'un centré sur Metz et se situant dans la continuité de la réflexion engagée depuis 2003, l'autre cadré sur Thionville, le bassin sidérurgique et la zone frontalière au Luxembourg. Cette extension a été menée en partenariat avec l'association Emergence (Thionville), et plus particulièrement avec son service « Espace Ressources », qui est localement un point de référence pour la prévention des conduites addictives.

- Des questionnaires qualitatifs et des entretiens avec les équipes en charge des structures de première ligne et d'associations de réduction des risques intervenant dans les événements festifs. Les questionnaires sont remplis en collaboration avec le coordonnateur dans le cadre d'un entretien mené avec les équipes des structures « Bas Seuil » et une association travaillant sur la réduction des risques. Les questionnaires une fois remplis, une réunion rassemble les différentes équipes et la coordination du site pour un échange sur les pratiques et les publics rencontrés au cours de l'année écoulée. Cette confrontation des informations permet toujours de compléter les renseignements recueillis par les questionnaires.

Ce dispositif bénéficie également des informations recueillies régulièrement par le système SINTES de l'OFDT, coordonné en Moselle par le CSST « Les Wads ». C'est un dispositif d'analyse toxicologique d'échantillons de drogues de synthèse collectés par des personnes habilitées au cours de manifestations festives.

Synthèse du site de Metz

Les indicateurs de contexte

Avec une certaine constance au cours des années, les indicateurs habituellement utilisés pour caractériser la région lorraine, du point de vue de la consommation de substances psychoactives, placent la région avec un profil accentué « drogues illicites », alors que pour l'alcool et le tabac, elle ne se distingue pas particulièrement des autres régions françaises.

Le cannabis est le produit illicite le plus consommé en Lorraine comme en France. Il a été expérimenté par 22 % de la population lorraine âgée de 12 à 75 ans (28,7 % pour les hommes et 15,9 % pour les femmes), selon le Baromètre Santé des Lorrains de 2005.

En population adulte, l'usage de cannabis est surtout le fait des tranches d'âge les plus jeunes : au-delà de 45 ans, l'usage au cours de l'année s'avère très rare. Par ailleurs, cette consommation concerne davantage les hommes, quels que soient la tranche d'âge ou le niveau d'usage observés (au-delà de 55 ans, les usages sont suffisamment rares pour que les différences entre les sexes ne soient plus significatives).

Quel que soit le produit illicite, hormis le cannabis, le nombre annuel d'infractions à la législation sur les stupéfiants pour 10 000 personnes âgées de 15 à 39 ans est, depuis longtemps, plus élevé en Lorraine que dans l'ensemble de la France métropolitaine. La situation frontalière de la région explique pour partie ce phénomène.

Une autre particularité de la Lorraine porte, depuis plusieurs années, sur l'importance de la vente de boîtes de Subutex®. Mais ce phénomène est surtout lié à la Moselle. Depuis 2003, la Moselle est à la première place dans le classement des départements français pour le nombre de boîtes de Subutex® vendues pour 10 000 habitants âgés de 20 à 39 ans.

La scène festive

À côté de quelques grands et rares événements techno, fortement médiatisés, et organisés dans le cadre réglementaire par des sociétés de production de spectacles, les free parties se sont multipliées, mais elles se sont faites plus discrètes, plus réservées à des réseaux de teuffeurs, plus petites, avec moins de monde que par le passé, tout en bénéficiant néanmoins d'un transfert de publics ne trouvant pas leur compte sur la scène officielle. Il ne faut toutefois pas limiter cette observation à la région messine ou même à l'ensemble de la Lorraine. Car, face à une relative pénurie de l'offre commerciale de lieux électro, le milieu festif messin se tourne vers les scènes frontalières (Allemagne, Belgique, voire Pays-Bas ou Suisse).

Si la consommation festive de produits stupéfiants est toujours de mise dans ces free parties, elle se fait davantage avec des provisions personnelles constituées avant la fête. Le caractère confidentiel de ces rassemblements et le défaut d'information ne permettent pas aux dealers « professionnels » d'investir le lieu pour écouler leur marchandise.

Le public Bas Seuil

En 2006, le site de Metz ne disposait plus que d'une seule structure de type « bas seuil », après la fermeture de l'antenne régionale d'Asud (Auto-Support des Usagers de Drogues). Le public se répartit de la manière suivante pour ses consommations de produits psychoactifs : 27% héroïne, 23% cocaïne, 15% Subutex® injecté, 15% alcool, 8% cannabis, 8% Skenan® injecté, 4% benzodiazépines

En 2006, la fréquentation de cette structure n'est plus seulement déterminée par une consommation problématique de drogues. D'autres motivations sont repérées auprès des usagers, notamment le désir de parler plus généralement de leur souffrance et de leur

mal-être. C'est peut-être ce qui explique que certains types de publics s'adressent aujourd'hui plus facilement à ces lieux d'accueil pour parler d'eux-mêmes, notamment un public féminin qui, dans les années passées, était moins présent.

La consommation de produits illicites

Le retour de **l'héroïne** sur la scène locale des drogues est affirmé par les observateurs depuis deux ans. Ce constat, d'abord formulé sous forme d'hypothèse, est réévalué de manière plus prononcée en 2006. Il faut toutefois distinguer deux catégories d'usagers pour apprécier cette évolution. La première concerne les consommateurs occasionnels ou non dépendants en milieu festif. Leur nombre peut effectivement être en augmentation. Et différents ressentis d'observateurs vont dans ce sens. Certains d'entre eux alertent même sur le fait que l'héroïne est, de plus en plus, le premier produit psychotrope utilisé, du point de vue chronologique, par les nouveaux consommateurs qui se recrutent parmi les nouvelles générations accédant aux milieux festifs. Par contre, pour les usagers toxicomanes et dépendants à l'héroïne, les statistiques annuelles des centres de soins montrent une stabilité de leur nombre.

Les prix de l'héroïne sont très fluctuants d'une année sur l'autre. En 2006, ils variaient de 25 à 60 euros le gramme pour la brune (il n'y a pratiquement pas d'héroïne blanche sur le site de Metz). Les prix les plus courants se situent autour des 40 à 50 euros le gramme. Mais, en 2005, le prix moyen se situait autour de 60 euros le gramme.

La qualité de l'héroïne disponible sur le marché local est fortement discutée par les usagers. Ils insistent sur la grande fluctuation de cette qualité pour souligner sa « grande médiocrité » en moyenne annuelle. Cette alternance imprévisible entre une héroïne de qualité et une autre de moindre effet amplifie la prise de risque pour les consommateurs. Cette fluctuation de la qualité perçue par les consommateurs habituels explique peut-être la baisse des prix constatés en 2006.

Les polyconsommations de produits sont particulièrement fréquentes chez les usagers des structures de première ligne ou des centres de soins. Dans ce cas, les associations les plus fréquentes sont celles impliquant l'héroïne, la cocaïne, la buprénorphine ou le cannabis. Elles se font au gré des disponibilités et des opportunités, pour pallier le manque d'héroïne par exemple, ou encore pour en améliorer les effets. Dans ce dernier cas, la prise d'alcool avant ou après une injection pour en multiplier les effets est souvent citée.

Comme pour les années précédentes, le Subutex® est toujours aussi disponible sur le site de Metz, hors prescription médicale, autrement dit sur ce que l'on peut appeler un « marché noir ». Il se vend au marché noir, sur le site de Metz, dans une fourchette de prix qui va de 2 à 3 euros le comprimé dosé à 8 mg. Là également, le prix est en baisse. Il était de 3 à 15 euros le comprimé (8 mg) en 2005.

Les modes d'administration du Subutex® hors prescription sont divers. Les observateurs issus de l'association d'auto-support de toxicomanes estiment que, dans ce cas, la **buprénorphine** est injectée pour 50 % des usagers, prise par voie normale (sublinguale) dans 25 % des cas, sniffée en plusieurs prises après avoir concassé un comprimé dans 20 % des cas ou fumée dans une cigarette (5 %). Il s'agit bien sûr d'une approximation chiffrée destinée à hiérarchiser les modes de consommation.

Le Subutex® est cité par les observateurs du milieu festif comme produit de régulation de la descente de cocaïne et d'ecstasy ; globalement, c'est un moyen de descente pour une fin de week-end passé en fête. Il est également cité dans une association avec des benzodiazépines et de l'alcool pour ceux qui sont à la recherche d'une défoncée extrême.

Dans la panoplie des différents produits présents sur la scène locale, tant urbaine que festive, le Subutex® est toujours perçu comme la « drogue du pauvre », car peu coûteuse, accessible à tout moment de la journée et en plus légale pour ceux qui se la font prescrire.

Modérément disponible, hors prescription sur le marché local, la méthadone n'est pas l'objet d'un trafic comme peut l'être le Subutex®. Et lorsqu'elle est consommée en dehors de toute démarche de substitution, c'est davantage pour compenser un moment de non-disponibilité immédiate d'héroïne que pour jouir d'une défonce occasionnelle.

La **cocaïne** reste, en 2006, le produit le plus valorisé et le plus désiré parmi les usagers de drogues illicites sur le site de Metz. En 2005, on avait pu résumer le phénomène en disant que consommer ce produit c'était « être tendance ». En 2006, en se gardant de renchérir sur un phénomène qui est resté constant dans son amplitude, on peut parler d'une certaine banalisation de la cocaïne comme produit « d'excellence », tellement ce type de consommation est omniprésent.

Deux qualités de cocaïne sont disponibles sur le site de Metz. L'une, bon marché (de 40 à 60 euros le g), tourne autour de 25 à 30 % de concentration. Elle semble fortement diffusée, notamment en raison de son prix bas et abordable et peut impliquer des usagers-revendeurs. L'autre présente une concentration de plus ou moins 60%. Elle est réputée pour son efficacité, mais ses prix sont plus élevés et fluctuent entre 70 et 100 euros le g. Pour cette seconde qualité, « la meilleure », le revendeur n'est généralement pas consommateur lui-même, ce qui apparaît comme un gage de qualité pour les usagers qui, du coup, redoutent moins que la poudre ait été coupée avec des produits plus ou moins douteux.

La mauvaise qualité perçue de la cocaïne la moins chère et la difficulté à trouver la meilleure, qui pour autant est en vente sur le site de Metz, génère des attentes et des désirs qui se transforment rapidement en rumeurs ou fantasmes. C'est sur ce registre que l'on peut analyser les propos répétitifs sur « l'écaille de poisson » entendus au cours de l'année 2006 auprès des usagers. Il s'agirait « d'une cocaïne très pure, très efficace, mais aussi très chère ». Mais, au-delà, du discours chimérique, si beaucoup l'évoquent, personne ne l'a vue et encore moins goûtée.

Produit « par excellence » des milieux festifs, la cocaïne semble toutefois consommée avec une intensité moindre selon les lieux de musique techno. Dans les raves payantes, les festivals déclarés, la consommation serait moins prégnante. Non pas par habitude nettement différenciée du public, mais en raison de l'encadrement de ces manifestations par des agents de surveillance. Alors que dans les soirées privées, les clubs et discothèques, fréquentés par le même public amateur de techno que les raves, la consommation de cocaïne y serait plus intense et surtout plus visible.

Le crack ou le free base, produit à partir de cocaïne, n'est signalé que de manière occasionnelle sur le site de Metz. Apparemment peu disponible, ce produit est toutefois trouvé sur demande pour ceux qui connaissent les quelques réseaux limités où le produit est consommé avec cette appellation. Dans les faits, l'ambiguïté est toujours aussi présente dans la consommation de ce type de produit. Cette équivoque peut relever de la naïveté des consommateurs débutants, mais elle peut aussi être entretenue par des usagers plus expérimentés. Les novices en la matière peuvent nier tout usage de crack mais parler facilement de leur consommation de free base en ignorant sincèrement que, dans les deux cas, il s'agit de la même chose.

L'ecstasy est presque exclusivement associé au milieu festif, même si sa diffusion se développe aussi aujourd'hui en milieu urbain où les dealers proposent une panoplie diversifiée de produits stupéfiants. Sa disponibilité est variable en fonction des moments de l'année et des lieux festifs. Plus rare dans les clubs et discothèques, le produit est plus disponible dans les raves payantes, les free parties et les soirées privées.

Comme pour la cocaïne, le doute est installé sur la qualité des comprimés d'ecstasy proposés à l'achat. Certains témoignages d'usagers laissent entendre que le produit acheté ne contiendrait pas de MDMA (molécule active de l'ecstasy) ou que celle-ci, en quantité infime, serait mélangée avec d'autres substances (amphétamines, analgésiques, anabolisants, etc.) ou coupée avec de la caféine, de l'amidon, voire d'autres produits.

L'image de l'ecstasy auprès des consommateurs est de plus en plus nuancée. Pour les nouvelles générations de jeunes commençant à fréquenter les soirées de musique techno, la représentation qu'ils en ont est plutôt bonne. Elle est d'autant plus positive que ce début de consommation d'ecstasies est accompli en même temps que les premières découvertes des fêtes et les premières sensations sous produit. Par contre, pour les usagers, plus anciens, ceux qui peuvent se référer aux consommations d'il y a quelques années, l'image actuelle de l'ecstasy est plutôt dégradée. Ce qui est alors en cause ce sont autant les effets désagréables induits par ce type de consommation régulière que l'incertitude sur la qualité et la nature du produit acheté.

Si les usagers des structures de soins et de première ligne consomment peu ou pas de **speed** (amphétamines), ce produit jouit d'une certaine notoriété et d'un attrait auprès du public fréquentant le milieu festif où il est, depuis quelques années, un produit phare. Son prix relativement bas explique pour partie son succès. On peut se procurer du speed pour 6-7 à 10-15 euros le gramme.

Peu fréquent sur le site de Metz, au début des années 2000, autant en milieu urbain que festif, le **LSD** est à nouveau signalé dans les raves et les free parties. Certains parlent même d'un « retour en force » ponctuel au cours de l'une ou l'autre des free parties qui ont eu lieu au dernier trimestre 2006 dans un département voisin (Meuse).

La **kétamine** est très rare sur le site de Metz. Elle est toutefois présente dans le discours des teuffeurs qui connaissent de réputation le produit, souhaiteraient certainement l'expérimenter, mais ne le trouvent pas. L'annonce de sa consommation, usage réel ou pure rododomade, est un signe distinctif et valorisant dans les échanges d'expériences entre teuffeurs. On rencontre toujours des personnes qui se vantent de l'avoir expérimenté au cours d'une fête organisée en Marne ou en Haute-Marne.

La consommation de **champignons hallucinogènes** est variable d'une année sur l'autre et subit des effets de mode, eux-mêmes liés à l'offre locale. En 2004, ce produit avait été présenté avec une acuité en baisse. En 2005, les champignons étaient de nouveau d'actualité. En 2006, ils sont toujours disponibles, mais limités aux raves, free parties et fêtes privées en appartement.

L'image du **cannabis** reste positive auprès d'un grand nombre de jeunes. Cette représentation a toutefois subi, en fin 2006, une dégradation pour ce qui concerne l'herbe. Différentes rumeurs ont, en effet, circulé sur la coupure du produit avec du sable, des microbilles de verre, voire du verre pilé. La rumeur s'est amplifiée jusqu'à l'évocation de cas mortels qui n'ont jamais pu être vérifiés. Les informations diffusées par l'OFDT et le dispositif Sintès ont pu ramener cette légende urbaine à de plus justes proportions. L'analyse d'échantillons suspects n'a pas confirmé la présence de verre pilé évoquée par certains consommateurs. Par contre, elle a fait apparaître une « quantité importante de microbilles de verre de dimension variable allant de 0,02 à 0,3 mm de diamètre ». D'autres analyses ont montré que « ces produits contenaient, dans des proportions diverses, des microbilles de verre et du quartz alpha formant un composé proche mais différent du sable ».

Toujours est-il que si l'herbe bénéficiait jusqu'à présent d'une image positive chez les consommateurs de cannabis, cet épisode qui a marqué le dernier trimestre de l'année 2006 a modifié, au moins de manière temporaire, l'image que ce produit pouvait avoir auprès des usagers.

Consommation de drogues et toxicomanie : Points de repères pour la Lorraine

Les indicateurs habituellement utilisés pour caractériser la région lorraine, du point de vue de la consommation de substances psychoactives, placent la région avec un profil accentué « drogues illicites », alors que pour l'alcool et le tabac, elle ne se distingue pas particulièrement des autres régions françaises.

Le cannabis : produit illicite le plus consommé

Le cannabis est le produit illicite le plus consommé en Lorraine comme en France. Il a été expérimenté par 22 % de la population lorraine âgée de 12 à 75 ans (28,7 % pour les hommes et 15,9 % pour les femmes), selon le Baromètre Santé des Lorrains de 2005.

L'enquête Escapad¹ de 2005, menée auprès des jeunes de 17-18 ans, montre que la Lorraine ne se distingue pas des autres régions de France métropolitaine pour la consommation de cannabis. Parmi les jeunes Lorrains interrogés, 51 % des garçons et 44 % des filles déclarent avoir déjà consommé du cannabis au cours de leur vie. La déclaration d'usage régulier de cannabis (avoir consommé le produit au moins dix fois au cours des trente derniers jours) reste stable par rapport à l'enquête similaire de 2002/2003. 11 % des jeunes Lorrains (16 % des garçons et 6 % des filles) déclarent un tel usage régulier (10,8 % pour l'ensemble de la France métropolitaine).

A 17 ans, la déclaration d'une expérimentation d'autres produits illicites se situe à un niveau relativement proche de celui mesuré sur le reste de la métropole. Il faut toutefois souligner une plus forte prévalence de l'expérimentation de champignons hallucinogènes chez les jeunes Lorrains et, dans une moindre mesure, de l'héroïne.

La consommation de médicaments psychotropes (prescrits ou non) par les jeunes de 17 ans ne présente pas de différence significative entre la Lorraine (18 %) et la France métropolitaine (19,9 %). Par contre, la comparaison entre les sexes montre que ce sont les jeunes adolescentes qui se révèlent les plus expérimentatrices de médicaments psychotropes, tant au niveau régional que national (Lorraine : Filles 26 %, garçons 11 %).

Usages de cannabis à 17 ans (%) en 2005

	Lorraine			France métropolitaine		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Expérimentation	51	44	48	53,1	45,5	49,4
Usage régulier	16	6	11	15,0	4,1	10,8

Source : OFDT, ESCAPAD 2005, exploitation Lorraine.

L'expérimentation désigne le fait de déclarer avoir déjà pris le produit au cours de sa vie, quel que soit le nombre de consommations.

L'usage régulier désigne le fait de déclarer avoir pris au moins dix fois le produit au cours des trente derniers jours.

¹ Mise en place par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies en 2000, l'enquête ESCAPAD contribue à préciser les connaissances sur les consommations de substances psychoactives des jeunes Français. En interrogeant régulièrement, lors de leur journée d'appel de préparation à la défense, un échantillon représentatif des jeunes de 17 et 18 ans sur leurs usages d'alcool, de tabac, de médicaments psychotropes et de drogues illicites, ESCAPAD constitue un véritable baromètre de ces comportements à un âge stratégique.

**Expérimentation de substances illicites
autres que le cannabis à 17 ans en 2005 (%)**

	Lorraine			France métropolitaine		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Champ.hallucinogènes	8	3	6***	5,2	2,1	3,7
Poppers	5	3	4***	6,3	4,8	5,5
Ecstasy	5	4	4	4,2	2,8	3,5
Cocaïne	3	3	3	3,0	2,0	2,5
Héroïne	1	2	1***	0,8	0,6	0,7

Source : OFDT, ESCAPAD 2005, exploitation Lorraine.

*** test du Chi-2 significatif au seuil de 0,001 pour la comparaison de la région avec le reste de la France. L'effectif lorrain est de 1 864 garçons et filles. Celui de la France métropolitaine est de 29 393.

**Consommation de cannabis à l'âge adulte :
surtout le fait des jeunes hommes de 18-24 ans**

En population adulte, l'usage de cannabis est surtout le fait des tranches d'âge les plus jeunes : au-delà de 45 ans, l'usage au cours de l'année s'avère très rare. Par ailleurs, cette consommation concerne davantage les hommes, quels que soient la tranche d'âge ou le niveau d'usage observés (au-delà de 55 ans, les usages sont suffisamment rares pour que les différences entre les sexes ne soient plus significatives). Sur l'ensemble des 18-44 ans, l'usage au cours de l'année concerne 14,6 % [11,5 – 17,1] des hommes contre 3,4 % des femmes [2,0 – 4,8], selon le Baromètre santé des Lorrains de 2005. L'enquête épidémiologique en santé mentale de la Fondation MGEN (échantillon lorrain) donne des résultats similaires pour cette catégorie d'âge : 12,4 % [10,5 – 14,3] des hommes et 3,6 % [2,6 – 4,6] des femmes.

En Lorraine, la proportion de consommateurs de cannabis au cours des 12 derniers mois est passée, chez les hommes de 18 – 34 ans de 15 % en 2001 à 20,5 % en 2004 ($p < 0,05$). Par contre, elle est restée stable chez les femmes du même âge : 4,4 % contre 4,9 %.

**Consommation de cannabis au cours des 12 derniers mois
chez les 18 – 75 ans - Lorraine 2005**

	Baromètre santé 2005			Enquête santé mentale 2005		
	Effectifs	%	IC	Effectifs	%	IC
Hommes						
18-24 ans	87	26,4%	[17,0 – 35,8]	309	27,5%	[22,5 - 32,5]
25-34 ans	199	17,9%	[12,5 - 23,3]	448	11,2%	[8,2 – 14,1]
35-44 ans	213	6,0%	[2,8 – 9,2]	477	3,8%	[2,0 - 5,5]
45-54 ans	187	0,8%	[0 - 2,1]	457	1,1%	[0,1 - 2,1]
55-64 ans	179	0,0%	[-]	337	0,3%	[0 - 0,9]
65-75 ans	141	0,0%	[-]	283	0,0%	[-]
Ensemble	1006	7,3%	[5,6 - 8,9]	2311	6,9%	[5,8 - 7,9]
Femmes						
18-24 ans	110	12,1%	[5,9 – 18,3]	270	11,2%	[7,5 - 15,0]
25-34 ans	257	1,8%	[0,2 - 3,4]	509	2,6%	[1,2 - 3,9]
35-44 ans	239	1,0%	[0 - 2,3]	540	0,7%	[0 – 1,5]
45-54 ans	248	0,7%	[0 - 1,7]	416	0,2%	[0 - 0,7]
55-64 ans	212	0,3%	[0 – 1,0]	337	0,0%	[-]
65-75 ans	207	0,0%	[-]	357	0,0%	[-]
Ensemble	1273	1,8%	[1,1 - 2,5]	2429	2,0%	[1,4 - 2,6]

Sources : Baromètre Santé 2005, École de santé publique de Nancy, exploitation lorraine

Enquête épidémiologique en santé mentale 2005 (Pr. V. Kovess), Exploitation : ORSAS

IC : intervalle de confiance à 95 %

Dépendance à une drogue, abus de drogue

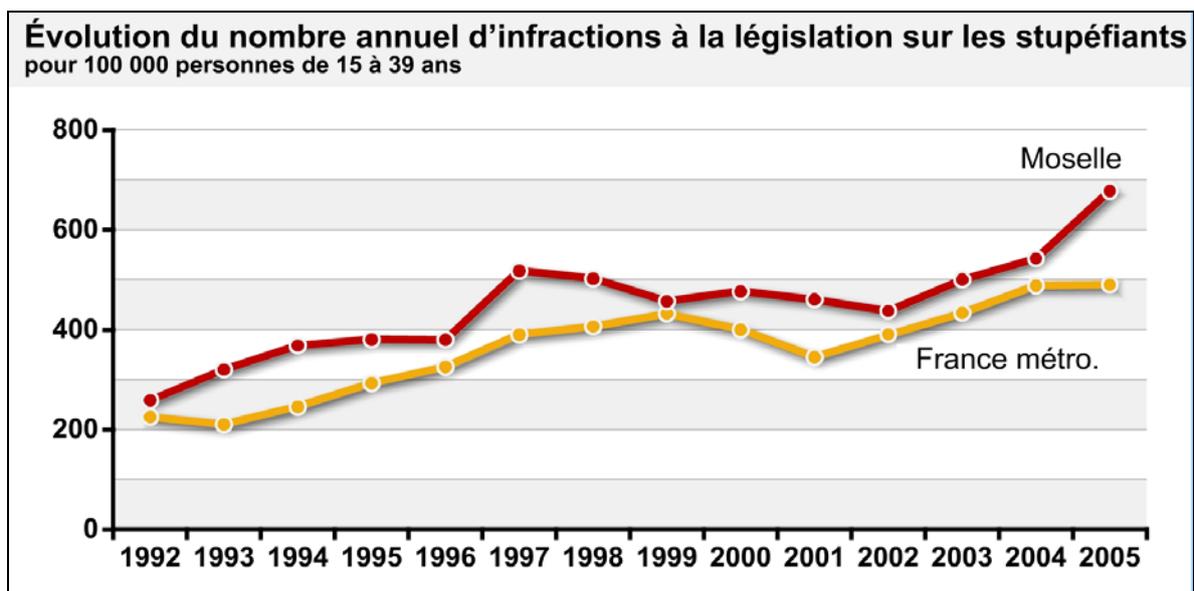
L'enquête épidémiologique en santé mentale de la Fondation MGEN, menée en population générale auprès d'un échantillon représentatif de 5114 Lorrains, montre que 8,4 % [5,3 – 11,5] des hommes âgés de 18 à 24 ans et 3,6 % [1,4 – 5,8] des femmes du même âge, vivant à domicile, peuvent être considérés comme dépendants à une drogue. Pour l'abus de drogues, la proportion est de 9,8 % [6,4 – 13,2] chez les hommes de cet âge. Pour les autres catégories d'âge, les proportions sont minimales pour les deux critères et n'ont de ce fait que peu de signification statistique.

Interpellations pour usage de stupéfiants : plus fréquentes en Moselle qu'en France

Quel que soit le produit, le nombre annuel d'infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS) pour 100 000 personnes âgées de 15 à 39 ans est, depuis longtemps, plus élevé en Lorraine que dans l'ensemble de la France métropolitaine. La situation frontalière de la région explique pour partie ce phénomène.

Le nombre d'ILS rapporté à la population de 15-39 ans a augmenté de 7,5 % entre 2004 et 2005 en Lorraine, alors qu'il est resté stable pour l'ensemble de la France métropolitaine. Mais, si on ne tient compte que de la Moselle, cette augmentation est de 25 % sur la même période. L'accroissement proportionnel mosellan a surtout concerné l'héroïne (+ 56 %) et, dans une moindre mesure, le cannabis (+ 26 %). Cet indicateur va dans le sens des constats formulés de manière empirique l'an passé sur l'augmentation de la consommation d'héroïne.

La Moselle n'est pas pour autant le département lorrain où le plus grand nombre d'infractions pour usage de stupéfiant est constaté. Depuis plusieurs années, c'est la Meuse qui supplante tous les autres départements lorrains au regard de cet indicateur. En 2005, on y a enregistré 992 ILS pour 100 000 personnes de 15 à 39 ans (678 en Moselle).



Source : OCRTIS

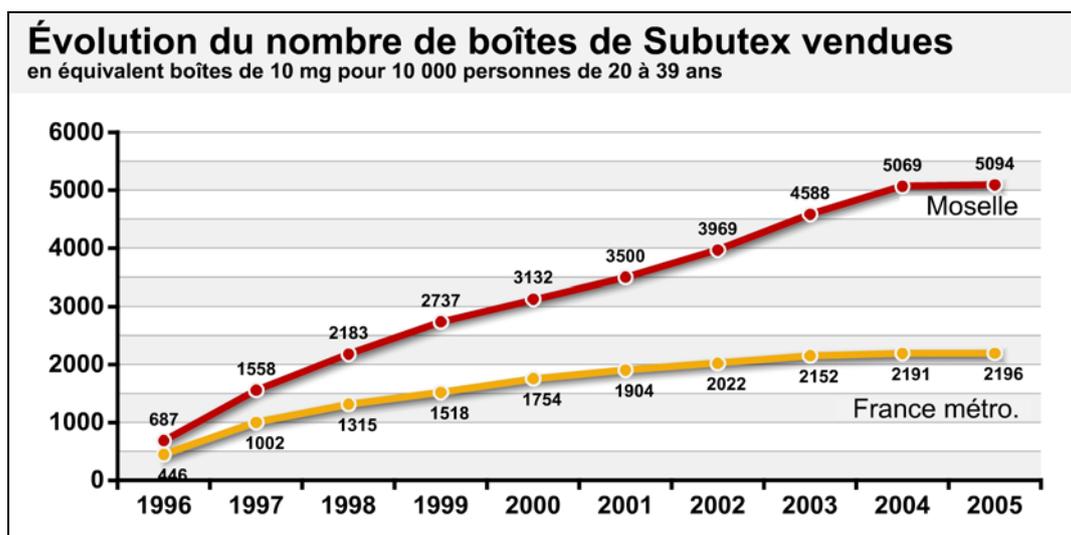
**Nombre annuel d'infractions à la législation sur les stupéfiants
selon le produit pour 100 000 personnes âgées de 15 ans à 39 ans (usage simple)**

Année		Héroïne	Cocaïne	Cannabis	Ecstasy	Autres	Total
2002	Meurthe&Mos	88,2	6,6	366,4	15,9	3,9	480,9
	Meuse	40,8	1,6	406,0	21,2	-	469,6
	Moselle	43,9	11,5	368,0	9,8	4,8	437,9
	Vosges	17,2	6,6	214,1	4,9	1,6	244,5
	Lorraine	53,9	8,4	346,9	11,9	3,6	424,8
	France*	17,0	7,5	353,3	6,8	6,1	390,8
2003	Meurthe&Mos	59,5	8,5	334,3	14,3	3,1	419,8
	Meuse	19,6	6,5	490,8	8,2	3,3	528,3
	Moselle	60,1	23,3	398,2	8,7	10,1	500,4
	Vosges	28,8	5,8	243,9	4,9	0,8	284,2
	Lorraine	52,0	14,5	361,1	9,9	5,9	443,5
	France*	16,0	10,1	393,7	7,6	7,6	434,0
2004	Meurthe&Mos	108,8	12,0	408,0	20,1	5,4	554,3
	Meuse	54,3	8,2	768,7	19,8	13,2	864,2
	Moselle	59,7	32,5	429,7	15,0	5,7	542,6
	Vosges	55,0	8,3	331,4	14,2	5,8	414,7
	Lorraine	74,6	20,3	433,7	16,9	6,2	551,7
	France*	18,4	12,1	442,5	8,1	7,5	488,6
2005	Meurthe&Mos	79,9	15,1	362,4	14,7	3,9	475,9
	Meuse	103,7	8,2	818,1	59,3	3,3	992,5
	Moselle	93,1	28,9	541,7	5,4	8,8	677,8
	Vosges	65,8	5,0	319,8	0,8	3,3	394,7
	Lorraine	85,5	19,2	470,8	11,8	5,9	593,1
	France*	22,1	13,7	440,9	6,3	6,9	489,9

* France métropolitaine
Source : OCRTIS

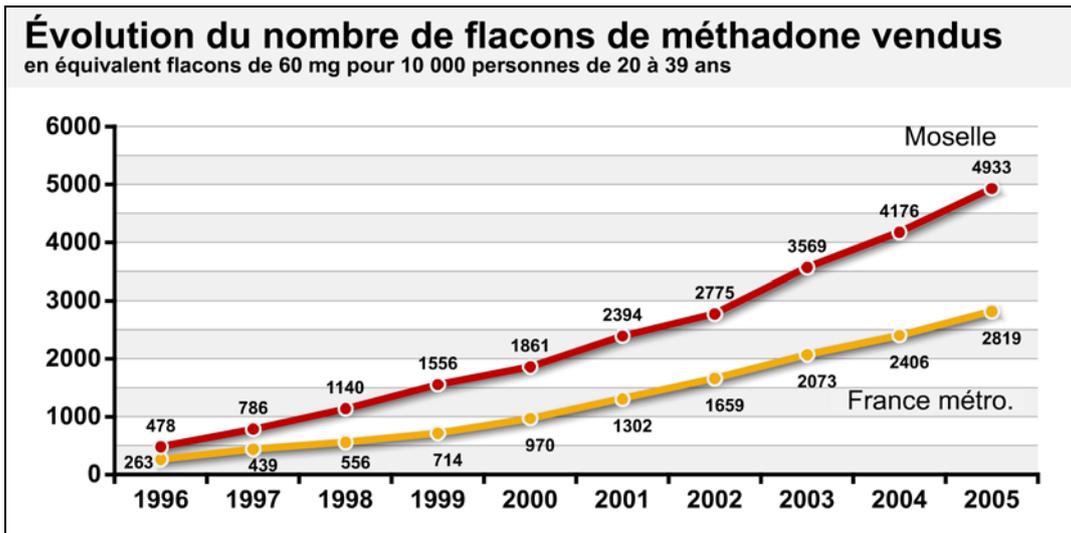
Moselle : le record national de vente de boîtes de Subutex®

En 2005, pour la troisième année consécutive, la Moselle est le premier département français pour l'importance du nombre de boîtes de Subutex® vendues pour 10 000 habitants âgés de 20 à 39 ans. On observe cependant une stabilisation du nombre de boîtes vendues au prorata de la population entre 2004 et 2005.

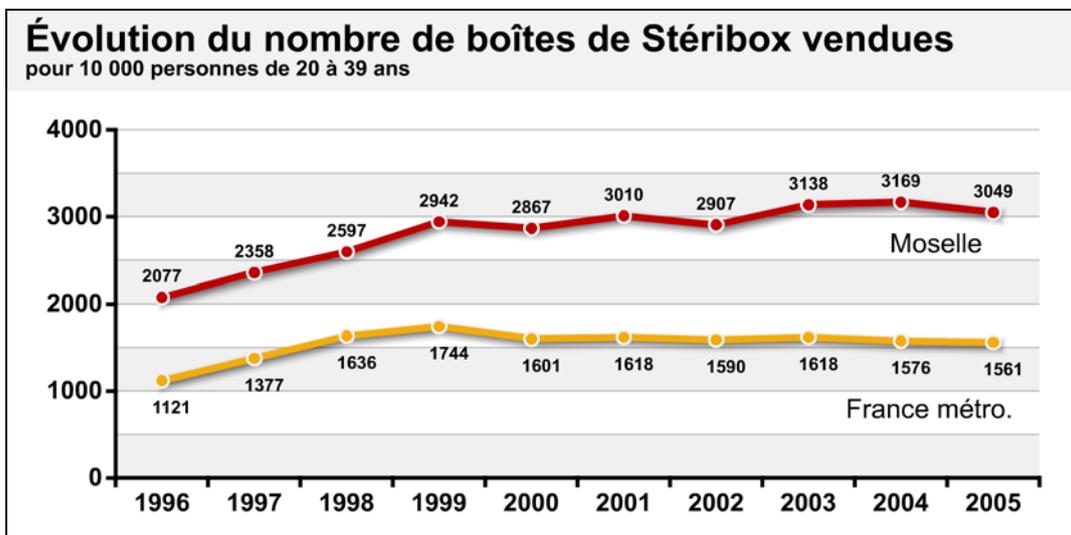


Sources : InVS, SIAMOIS

Remarque : Les valeurs 1996 – 2003 de ce graphique ne sont pas identiques à celles présentées dans le rapport de 2005 où elles ont été exprimées en équivalent boîtes de 6 mg de Subutex®



Sources : InVS, SIAMOIS



Sources : InVS, SIAMOIS

La vente de flacons de méthadone (équivalent flacons de 60 mg/j) pour 10 000 personnes âgées de 20 à 39 ans a augmenté de 18 % en Moselle entre 2004 et 2005. La vente de ce produit est en augmentation constante depuis 1996. Mais, depuis 2004 et davantage encore en 2005, ce n'est pas en Moselle que ce produit est le plus vendu au prorata de la population de 20 à 39 ans. Pour les départements lorrains, c'est en Meurthe-et-Moselle qu'il est proportionnellement le plus vendu (7 106 pour 10 000 personnes âgées de 20 à 39 ans, contre 4 933 en Moselle et 2 819 en France métropolitaine). Avant 2004, c'était toujours la Moselle qui était le département lorrain où la méthadone se vendait le plus lorsqu'on comparait les ventes en fonction du nombre d'habitants de 20 à 39 ans.

La vente de boîtes de Stéribox reste stable depuis 2003, voire en légère diminution en 2005, lorsqu'on la rapporte au nombre de personnes âgées de 20 à 39 ans. Elle reste toutefois très largement supérieure (+ 95 %) à ce qui est constaté pour l'ensemble de la France métropolitaine.

Recours au système médico-social de prise en charge

La Direction de la recherche, de l'évaluation et des études statistiques du ministère de la santé réalise régulièrement une enquête sur le nombre de personnes prises en charge dans les établissements médico-sociaux pour toxicomanes. La dernière enquête date de novembre 2003.

A cette date, et hors doubles comptes, l'échelon statistique de la DRASS dénombrait 690 personnes prises en charge dans les établissements médico-sociaux pour toxicomanes du département, soit un taux de 24,2 pour 10 000 personnes âgées de 20 à 39 ans.

Nombre de recours au système médico-social de prise en charge des toxicomanes en novembre et taux pour 10 000 personnes de 20 à 39 ans (hors doubles comptes)

	Nombre Nov. 2003	Taux 2003	Taux 1999
Meurthe-et-Moselle	507	24,5	14,6
Meuse	229	47,3	34,7
Moselle	690	24,2	21,2
Vosges	161	16,7	9,3
Lorraine	1587	25,0	18,3
France	32 207	19,7	15,0

Sources : DREES, DRASS

La Moselle est le département lorrain qui accueille le plus grand nombre de personnes toxicomanes dans les établissements spécialisés de prise en charge. Mais, par rapport au nombre de personnes âgées de 20 à 39 ans, le taux de prise en charge (24,2 pour 10 000) place ce département en 20^{ème} position. Ce taux est proche de celui que connaît la Meurthe-et-Moselle (24,5) et nettement moindre de celui de la Meuse (47,3) qui se trouve ainsi hissée à la première place des départements français.

Les usages de produits illicites au sein des espaces observés : faits marquants pour 2006

Avant de présenter les principales tendances observées en 2006 sur l'usage des différents produits illicites sur le site de Metz, il importe de repérer les faits marquants qui peuvent caractériser cette année de manière transversale, c'est-à-dire sans cibler tel ou tel produit particulier.

Ce préalable est d'autant plus utile que les évolutions constatées par rapport à l'usage spécifique de chacun des produits se font souvent de manière peu marquée d'une année sur l'autre. Par contre, lorsqu'on prend en compte, de manière globale, l'ensemble des produits, sans distinction, des variations plus visibles peuvent apparaître qui portent plus sur des tendances observées au niveau du marché et du trafic des drogues, des consommations liées aux évolutions de la scène festive, ou encore des représentations que peuvent avoir les usagers sur les produits illicites qui leur sont directement accessibles.

Pour résumer l'année 2006, on peut distinguer plusieurs faits marquants :

- Le premier concerne directement les produits disponibles et consommés. Il porte sur la qualité des drogues illicites proposées localement et renvoie à une problématique diversifiée où se posent les questions de l'arnaque ou de la tromperie sur les marchandises vendues, les doutes des usagers sur les produits pour lesquels ils sont sollicités, les rumeurs qui s'ensuivent, les stratégies adaptatives développées par les consommateurs et les reports vers d'autres produits jugés plus sûrs, les effets sanitaires de la consommation de produits frelatés, etc.
- Le second a trait aux changements constatés des contextes dans lesquels s'opèrent les consommations de produits illicites, notamment ceux qui touchent la scène festive locale. Ce regard qui porte plus sur l'évolution du contexte culturel et de loisirs a son importance. Car les observations des années précédentes ont déjà montré que les consommations de produits variaient, pour un même public, en fonction des moments et des lieux festifs.

Les faits rassemblés pour caractériser ces deux types d'évolution ont certes déjà pu être évoqués les années précédentes de manière plus ou moins prononcée. L'interrogation sur la qualité des produits vendus ne date pas de 2006. Elle est chaque année récurrente. Mais, sans préjuger de ce que sera 2007, différents témoignages d'usagers, de services de police, d'équipes sanitaires et médico-sociales, ainsi que des constats réalisés sur des produits prélevés, tendent à montrer que cette question a atteint un point culminant en 2006. Ce qui autorise à la distinguer comme un fait marquant de l'année.

L'évolution de la scène festive est à observer sur un autre registre. Elle est plus conjoncturelle, variant d'une année sur l'autre, avec néanmoins des tendances plus structurelles.

L'amplification des interrogations sur la qualité des produits illicites disponibles

Le discours sur la mauvaise qualité de certains produits illicites vendus, tant en milieu urbain que festif, est constant depuis plusieurs années. Mais il était essentiellement porté par les usagers eux-mêmes, relayés par les observateurs de terrain en milieu festif, et concernait surtout les drogues en poudre. Depuis 2006, les observations de ce type sont formulées par toutes les catégories d'acteurs rencontrés dans le cadre du dispositif Trend : police, médecins, équipes médico-éducatives des centres de soins, etc. Cette forme d'unanimité pour parler de la mauvaise qualité ou du coupage d'un grand nombre de produits illicites mis sur le marché local correspond-elle à une prise de conscience publique d'un phénomène déjà plus ancien ou à une montée en puissance, voire une généralisation, du phénomène sur le site de Metz ? La question reste posée.

La suite du rapport et l'analyse des tendances récentes pour chaque produit montrent la généralisation de ce doute à toutes les substances. Pour illustrer de suite ce phénomène, on peut insister sur quelques faits de ce genre qui ont marqué l'année 2006 sur le site de Metz.

- Les représentants de la police, de la gendarmerie et des douanes au groupe focal « Application de la Loi » signalent les difficultés plus fréquentes que rencontrent les forces de l'ordre pour identifier des produits lors de leur saisie auprès d'un usager. Ils soulignent que « l'efficacité d'une politique de contrôle des consommations des personnes repose sur leurs capacités à utiliser des formes de détection rapide des produits dont la composition est de plus en plus mouvante. »
- Les saisies des douanes portent également aujourd'hui sur des produits de coupe. C'est le cas, par exemple, avec la mainmise par les douanes de Thionville sur 1,2 kg de phénacétine. Ce produit, dont la nature a été découverte après une analyse de laboratoire, ne semble toutefois pas être destiné au marché régional. Mais ce type de saisie marque une nouveauté pour le service des douanes.

La phénacétine est un médicament analgésique et antipyrétique dont l'usage est aujourd'hui interdit en raison de risques élevés de complications néphrétiques, hépatiques et sanguins. Son usage, comme produit de coupe, semble en augmentation en Europe.

- Plusieurs témoignages recueillis auprès d'usagers des centres de soins portent sur arnaques dans la vente de produits : la lidocaïne, anesthésiant dentaire, vendue pour de la cocaïne ; du Subutex® écrasé présenté comme étant également de la cocaïne (« *en goûtant rapidement au doigt, la poudre est amère comme la coke, mais l'acheteur potentiel s'en rend compte en raison de l'absence d'effet anesthésiant et refuse la transaction* »).
- Si jusqu'à présent le doute sur la qualité des produits concernait essentiellement les poudres, il s'est étendu en 2006 à l'herbe de cannabis. Plusieurs témoignages de consommateurs ont fait état, vers la fin de l'année, d'une suspicion de coupage de l'herbe avec des microbilles de verre ou du sable. Selon leurs estimations, un tiers des ventes d'herbe porterait sur du produit frelaté. Pour argumenter leurs observations, ils font état de constats : dents qui crissent après consommation, sensation de picotement dans la bouche après inhalation, toux prononcée, sécrétions pulmonaires surabondantes. Malgré ces constats, l'herbe consommée leur apparaît « efficace » par rapport aux effets attendus et les symptômes décrits ne semblent pas décourager les utilisateurs.

A ces impressions d'usagers, on peut ajouter le témoignage d'un revendeur. Il s'approvisionne régulièrement à Maastricht. Fin 2006, il a acheté 500 grammes d'herbe « white weedow » au prix habituel pour cette quantité de gros, à savoir 4,50 euros le gramme. Après déballage, il a constaté que le produit présentait un

aspect inhabituel. Ayant une clientèle fidèle et en relative confiance, il décida d'approfondir la question en plongeant l'herbe dans de l'eau pour la laver. A l'issue de cette opération, il constata une décantation de 130 grammes d'un produit poudreux ressemblant à du sable très fin. Ce qui majore de 25% le prix de l'herbe.

Fort de ce constat, le revendeur a demandé des explications à son fournisseur hollandais qui a reconnu et expliqué les faits. La coupe serait directement réalisée chez le cannabiculteur exploitant avant séchage de l'herbe. La poudre (microbilles de verre, sable, etc.) serait pulvérisée sur les plants de cannabis à l'aide d'un ventilateur. Le caractère visqueux de cette herbe favoriserait l'accroche des produits de coupe dont la finition se ferait avec de la laque ou de la colle en aérosol.

Face à ce doute généralisé sur la qualité des produits vendus, doute confirmé par des faits objectifs, il faut s'interroger sur la prévention des risques sanitaires que la consommation de ces produits coupés induisent, indépendamment des effets sanitaires liés à la molécule qu'ils sont censés contenir. Certes à l'échelon national, le ministère de la santé lance des alertes chaque fois qu'il a la certitude d'un risque. Mais ces alertes ne sont pratiquement pas relayées à l'échelon local. L'administration locale, même informée, semble rechigner à le faire. On avait déjà pu le constater en 2004-2005, au moment de l'épisode de la cocaïne coupée avec de l'atropine qui avait touché le site de Metz. Des journalistes locaux avaient pris connaissance du communiqué national du ministère de la santé dans les dépêches de l'AFP. Lorsqu'ils ont voulu connaître l'avis officiel des autorités administratives locales, il leur a été difficile de trouver un interlocuteur officiel qui puisse leur apporter une information sur la situation locale évoquée par le ministère de la santé pour la relayer dans la presse quotidienne régionale.

L'évolution de la scène festive

La fin de l'année 2005 avait connu un maintien de la scène techno en Lorraine, grâce notamment à la reconduction de certains gros festivals en Meurthe-et-Moselle et de quelques soirées festives organisées par de rares organisateurs associatifs, notamment en Moselle. La place la plus importante était alors occupée par les discothèques avec une programmation hardcore d'artistes de la scène underground, voire techno de style clubber.

Au cours de l'année 2006, la scène festive locale a pu apparaître morne, même si quelques grandes soirées techno ont été organisées de manière épisodique sur le territoire lorrain en drainant chaque fois de 2500 à 5000 participants. Ces dates dans l'agenda des soirées festives étaient produites par une société commerciale rattachée à un label national de musique techno et jouissaient d'une large publicité. Le constat est encore plus morose si l'on tient compte des différentes manifestations programmées qui ont été annulées en dernière minute (Février : retrait de la programmation d'une grande salle nancéienne d'une soirée techno (4 500 personnes attendues) en raison des déboires financiers de son organisateur, d'une soirée techno à Nancy qui d'habitude rassemble 4 500 personnes ; Mai : annulation par le préfet de Metz'art (festival pluriculturel messin), en raison d'intempéries ; Août : annulation du festival Flip'Hot pour les mêmes raisons ; Novembre : une manifestation techno d'envergure, prévue à Nancy, n'a pas eu lieu à la suite de mauvais résultats dans les préventes.

Mais il ne faut pas se fier au seul inventaire des manifestations officielles. Car, compte tenu de la réglementation en vigueur depuis 2001 obligeant les organisateurs à déclarer en préfecture les rassemblements à caractère musical organisés par des personnes privées dans des lieux non aménagés, l'information publique sur la tenue de free parties se fait indigente. Elle n'est diffusée que dans et par des réseaux de gens qui se connaissent et se font confiance. Il est donc difficile de les repérer. Même la police et la gendarmerie reconnaissent leurs difficultés à connaître l'organisation de free parties qui

se sont faites plus discrètes avec une information qui s'échange de manière confidentielle.

Les observateurs bien introduits dans les réseaux des free parties proposent une autre version de l'évolution de la scène techno locale. Celle-ci se serait non seulement maintenue par rapport à 2005, mais se serait accrue. Certains des sound systems¹ locaux interrogés sur cette question parlent d'ailleurs d'une augmentation de 30 % de leurs sorties annuelles. Ces observateurs estiment que la scène techno s'est segmentée avec d'une part des organisateurs expérimentés et, d'autre part, des groupes débutants. Les premiers drainent en permanence plus de 500 personnes pour chacune de leur sortie, les seconds captent un public beaucoup plus réduit. Mais, dans tous les cas de figure, la plus grande discrétion est de mise sur la tenue des fêtes et les agendas de ces manifestations sont d'une grande confidentialité.

Pour mieux percevoir l'ambiance de cette forme de fête, on peut citer deux comptes rendus d'observation qui, s'ils ne sont pas représentatifs de l'ensemble des free parties, donnent néanmoins une des tendances constatées.

« Ce samedi, j'ai passé la soirée avec un ami dans le secteur de Château-Salins (une trentaine de km de Metz) où une free party est annoncée, sans que l'on sache exactement le lieu. Après quelques appels téléphoniques qui me confirment l'existence du rassemblement, nous prenons la route. Aucune « infoline » n'a été mise en place sur cette soirée, au moins à ma connaissance. Aucune information n'a transpiré sur la destination précise qu'il fallait prendre. D'ailleurs, des amis qui avaient le même projet que moi n'ont pas trouvé le lieu et ont rebroussé chemin.

Sur le trajet supposé, on rencontre peu de voitures, pas de convois. A un moment, nous apercevons au loin un véhicule arrêté avec trois jeunes dedans. A tout hasard, nous leur demandons s'ils s'y rendent également ou s'ils ont connaissance de l'endroit prévu. Ils nous répondent qu'ils y vont effectivement. Nous leur demandons leur accord pour les suivre et être ainsi guidés. Ce qu'ils acceptent. Quelques kilomètres avant Château-Salins, nous nous enfonçons dans un bois et, quelques minutes après, nous arrivons au bout d'un chemin dans une clairière où le son des basses résonne.

Environ cent personnes sont réunies sur le site. Une trentaine de voitures est stationnée. Il n'y a que des voitures et aucun camion aménagé. D'après les plaques d'immatriculation, on s'aperçoit que la majorité des teuffeurs vient de Moselle, de Meurthe-et-Moselle et de Meuse, trois des quatre départements lorrains.

La petite free party est accessible sur donation. En versant notre obole, nous avons l'occasion d'échanger quelques phrases avec des responsables. Ils nous parlent de leurs problèmes d'organisation qui génèrent des tensions entre les membres du sound-système qui n'ont pu amener qu'un kilowatt de son. Ce groupe ne m'est pas familier. Il s'agit sans doute d'un groupe local venant de Metz.

L'ambiance est relativement calme. Il est environ deux heures du matin et les fêtards ne me paraissent ni trop alcoolisés, ni trop en abondance de produits. J'aperçois quelques consommateurs de speed ou de cocaïne dans leur voiture, mais ceux-ci restent assez isolés.

Quelques petits groupes d'habitues semblent se retrouver et se reconnaître. L'âge oscille entre 16 et 23 ans. Les membres du sound-système sont un peu plus âgés. Une vingtaine de personnes sont présentes devant les enceintes qui délivrent un son assez faible. Je n'ai pas aperçu de proposition à la criée d'une quelconque drogue,

¹ **Sound system** : Dans le milieu free party ou rave party, un sound system désigne d'abord le matériel de sonorisation utilisé au cours de la fête (enceintes, amplificateurs, appareillages de musique électronique, platines, table de mixage, ordinateur, etc.). Par extension, le terme désigne également le groupe de personnes qui possède ce matériel de son ainsi que les dispositifs d'éclairage, la décoration et les moyens logistiques (camionnettes et véhicules utilitaires).

Les sound systems désignent donc des individus et le matériel qu'ils utilisent. Ils constituent le ou les point(s) névralgique(s) des free parties. Leur matériel est particulièrement visé par les lois sur la réglementation des rassemblements festifs à caractère musical. Leurs propriétaires sont menacés de saisie dans le cas de fête non déclarées dépassant un effectif prévisible de 500 participants (décret n° 2006-334 du 21 mars 2006).

comme on peut l'observer dans les manifestations plus importantes. En revanche, j'ai été plusieurs fois soumis à des demandes d'herbe. »

(Note rédigée par Aurélien, décembre 2006).

«Témoignage sur un rassemblement libre de musique techno non autorisé sans prix d'entrée qui a débuté à minuit pour durer jusqu'à 10 h du matin. Une route départementale en Meuse traverse les champs, rien autour, soudain un village. Dans une descente, on voit une simple pancarte en forme de flèche posée au sol sans aucune inscription dessus. Mais la présence de cette pancarte indique implicitement le chemin du lieu festif. Certaines voitures loupent cette bifurcation et freinent brutalement pour faire demi-tour. Le chemin indiqué longe quelques maisons neuves d'un lotissement en construction. Plusieurs centaines de mètres plus loin, une barrière bloque l'accès à un chemin carrossable en pleine forêt. La barrière est levée, les voitures passent. Long moment à rouler à 20km heure dans la forêt.

Deux feux à 10 mètres dans la forêt et un autre de part et d'autre de la chaussée et puis... rien, pas de mur de son, pas de camionnette diffusant du son, uniquement le son ou les sons des sonos des voitures présentes. Certaines voitures émettent, portes fermées, un volume sonore digne d'un mur de sons. Au total, une trentaine de voitures est présente, soit environ 120 personnes avec une majorité d'hommes âgés de 18 à 25 ans.

Certaines personnes se déplacent souvent de voiture en voiture. D'autres restent agglutinées autour d'une seule voiture. Pour ceux qui sont rassemblés autour des feux, on n'observe très peu de conversations. Dans l'ensemble, on ne constate aucune danse.

La vente de produits à l'extérieur des voitures est inexistante. Tout se joue apparemment dans les voitures. L'acquéreur potentiel est invité à monter dans le véhicule du vendeur. La transaction dure plus ou moins longtemps. Le niveau de défonce des vendeurs semble assez prononcé. Ils sont aussi consommateurs des produits qu'ils vendent.

Sans parler du cannabis, les produits présents sont l'ecstasy, la cocaïne. Peu de consommateurs rencontrés associent les deux. La combinaison la plus fréquente est cocaïne + alcool.

Vers 4 h du matin, beaucoup cherchent des extasies. A ce moment là, le produit de consommation dominante change. C'est très perceptible, car on observe une seconde séquence de diffusion de produits. » (Note rédigée par Pushing, août 2006).

Bref, à côté de quelques grands et rares événements techno, fortement médiatisés, et organisés dans le cadre réglementaire par des sociétés de production de spectacles, les free parties se sont faites plus discrètes, plus réservées à des réseaux de teuffeurs, plus petites, avec moins de monde que par le passé, tout en bénéficiant néanmoins d'un transfert de publics ne trouvant pas leur compte sur la scène officielle.

Si la consommation festive de produits stupéfiants est toujours de mise dans ces free parties, elle se fait davantage avec des provisions personnelles constituées avant la fête. Le caractère confidentiel de ces rassemblements et le défaut d'information ne permettent pas aux dealers « professionnels » d'investir le lieu pour écouler leur marchandise.

Il faut toutefois se garder de décrire l'offre non officielle en musique électronique en se limitant à l'échelon de la région administrative. En raison de la mobilité des teuffeurs, c'est à l'échelon de la grande région Est qu'il faut regarder la scène festive, en y incluant les pays transfrontaliers. En élargissant ainsi la topographie des free parties et en l'étendant à l'Alsace et une partie de la Champagne-Ardenne, on peut estimer que l'offre reste importante. Deux sound-systèmes, bien connus des observateurs du dispositif Trend sur Metz, rassemblent chaque week-end de 500 à 600 personnes dans un lieu de la grande région. Or les sound-systèmes opérant dans l'Est de la France sont plus nombreux que les deux cités. A l'échelon plus local, on assiste à une démultiplication des « petites » fêtes organisées avec une cinquantaine ou une centaine de personnes autour

d'un matériel de son peu conséquent et avec une disponibilité plus réduite de produits stupéfiants.

Les bars musicaux de l'agglomération messine connaissent, pour leur part, des changements liés aux mutations habituelles du commerce local : ouverture de nouveaux bars, fermeture d'autres.

Dans l'ensemble, la scène techno était apparemment moribonde pendant une partie de l'année, au moins en terme quantitatif. Si elle a néanmoins subsisté, c'est grâce aux programmations de bars musicaux fermant leurs portes à 3h00 du matin et dont certains constituent les bastions de la musique électronique en Lorraine. On notera également, à Metz, la mise en place d'une programmation techno dans un lieu culturel réouvert avec des soirées volontairement organisées en semaine pour répondre au cahier des charges du maître d'ouvrage (la Ville de Metz). Ces soirées drainent un public variable en nombre selon les dates, de 100 à 400 personnes. La programmation de ce lieu est, de manière délibérée, orientée clubbing et house, même si la particularité mosellane est davantage hardcore.

Pour les free parties, les observations rapportées ne sont pas similaires. Pour les uns, leur nombre se maintient. Pour d'autres, elles s'intensifient. Ces événements rassemblent entre 50 et 200 personnes pour les plus petites, et de 250 à 600 personnes pour les plus grandes. Les participants sont en majorité des jeunes âgés de moins de 22 ans qui semblent las des événements commerciaux qui leurs sont proposés. On peut estimer qu'il y a eu, en moyenne, deux fêtes par mois de ce type durant tout l'hiver. Elles sont notamment organisées dans des granges. L'arrivée du printemps intensifie l'organisation des free parties. Mais l'absence de leur visibilité publique et légale ne permet pas un renouvellement du public, comme cela pouvait être le cas par le passé. Seuls les grands rassemblements permettent ce renouvellement.

L'offre festive ne doit toutefois pas être mesurée à l'échelon de la région administrative. C'est plus à l'échelon de la grande région Est, incluant les territoires transfrontaliers, qu'il faut l'observer.

On peut catégoriser les organisateurs mosellans de free parties en trois grands sound-systèmes.

- Le premier, créé il y a 4 ans, réunit essentiellement des personnes dont la plus âgée a 26 ans. A l'origine de free parties, partiellement délocalisées en Allemagne, c'est un sound system bien organisé qui a su tisser son réseau sur l'hexagone, voire en dehors des frontières nationales (Allemagne et Tchéquie). Il fonctionne avec une logique commerciale non cachée et propose à la vente un éventail diversifié de produits merchandising. Il dispose de 5 labels en son sein et promeut les tendances musicales de ses Dj'S et des courants artistiques qu'il souhaite valoriser à des fins mercantiles. Détaché de l'organisation depuis un an et demi, il n'a proposé aucun événement légal depuis sa création. Mais la rumeur veut qu'il prépare son retour imminent avec, notamment, la gestion d'un festival à caractère légal et autorisé.

Ce sound system est perçu comme un des plus connus de France. Il est la référence et le point d'attraction des voyageurs de l'Est de la France. Ses membres sont, pour certains, issus de milieux aisés. Leur mode de vie nomade n'entraîne pas une grande prise de risque et donne de la latitude au projet qu'ils mènent puisqu'ils sont dégagés des contraintes matérielles et surtout financières de la vie quotidienne. Cela d'autant plus qu'une bonne partie d'entre eux a un travail régulier.

- Le deuxième est présent en Moselle depuis 3 ans. D'aucuns le décrivent comme regroupant des personnes plutôt en marge de la société, voire totalement désocialisées, et issues de milieux populaires. Au départ, son fonctionnement aurait été fortement basé sur le troc, notamment le troc de produits stupéfiants. Cette image, contestée par certains, est surtout véhiculée par des groupes concurrents. D'autres présentent une version plus positive où le groupe rassemblerait des jeunes issus des milieux ruraux ou suburbains.

Le financement des soirées se fait par le biais de donations à l'entrée de la fête. Les moyens mis en œuvre sont limités : terrain gratuit, matériel amorti depuis longtemps, disques apportés par des amis passionnés de ce genre de musique, pas d'investissement dans des stocks de boissons car le public vient avec ses propres consommations.

Ce sound system a réuni, pour la première fois en Lorraine, des jeunes issus de l'immigration qui étaient en rupture avec leur culture et notamment des jeunes femmes magrébines.

Actuellement, leader de l'organisation des free, il est perçu comme proposant une alternative de style de vie aux jeunes en mal de sensations et de repères. Outre la logistique de sonorisation, ce système possède 3 ou 4 camionnettes aménagées et montre une forte valeur ajoutée symbolique qui plaît aux teufeurs. Il a ouvert un site internet dédié uniquement à la promotion de ses sets (assortiments) musicaux et à des expos photos relatant leurs teufs passées.

Les plus perméables aux rumeurs disent que ce sound system est en partie financé par la vente de stupéfiants. Ces rumeurs laissent entendre que ce groupe serait constitué de membres « largement identifiés » comme dealers « notoires » d'une diversité de produits stupéfiants proposée en grande quantité. Une autre version, s'appuyant notamment sur des observations des soirées passées avec ce sound system, propose l'idée que les produits effectivement « tolérés » par les membres du collectif sont toujours apportés et mis en vente par des personnes extérieures et dans des proportions faibles ou modérées. Le plus gros arrivage de coke représentait moins de 50 grammes. Idem pour la MDMA. Le plus gros sachet d'ecstasies, vu au cours d'une de ces soirées, ne dépassait pas les 200 cachets.

- Le troisième existe depuis 2003. Il s'agit d'une jeune association créée par des étudiants et soutenue par une association de prévention des risques en milieu festif. En 2006, la majorité d'entre eux est âgée de 19 à 21 ans. Ce sound system organise des soirées dans un bar à Metz et tente d'exporter ses Dj'S dans un bar à Nancy.

Acteur culturel s'affichant militant, ce système affirme une réelle volonté « *de faire bouger les choses et de permettre l'accès à la culture au plus grand nombre en offrant des tarifs d'entrée défiant toute concurrence.* »

Pour résumer, on peut dire que la scène techno officielle a connu en 2006 une certaine morosité, alors que les free parties se sont multipliées tout en se transformant. Elles drainent moins de monde que par le passé, sont devenues plus discrètes et confidentielles, sans grande présence de vendeurs « professionnels » de drogues et avec une consommation de produits stupéfiants limitée aux provisions personnelles et anticipées.

Les usagers des structures « Bas Seuil »

Les dispositifs Bas Seuil observent une transformation des caractéristiques de leur public. Celle-ci ne date pas de 2006. C'est un processus qui se joue sur la durée. Mais l'année 2006 marque certainement un point de confirmation de cette tendance.

La fourchette d'âge du début de la consommation de produits stupéfiants par leur public tend à s'élargir. Ceux qui viennent dans ces centres sont de plus en plus nombreux à reconnaître que leur parcours de consommation a commencé dès l'âge de 14-15 ans. En même temps, une autre partie du public a débuté autour de la trentaine. La nouvelle génération de la clientèle de ces centres a des parcours de consommation différents de ceux de leurs aînés. Leur expérimentation de produits et les contextes de démarrage ne sont pas les mêmes. La porte d'entrée dans la dépendance se fait de plus en plus par la consommation de stimulants, même si la part de l'addiction aux opiacées reste majoritaire pour l'ensemble du public.

Cette nouvelle génération se caractérise également par des liens distendus dans les rapports de transmission par des aînés. Ce qui peut générer des carences dans l'apprentissage des modes de gestion des consommations.

Autre évolution constatée : le public ne vient pas seulement dans ces structures en raison de leur consommation problématique de drogues. D'autres motivations les y conduisent, notamment le désir de parler plus généralement de leur souffrance et de leur mal-être. C'est peut-être ce qui explique que certains types de publics s'adressent aujourd'hui plus facilement à ces lieux d'accueil pour parler d'eux-mêmes.

L'importance numérique du public féminin est présentée comme étant en croissance. Les professionnels soulignent également la forte précarisation des femmes qui s'adressent à eux.

Les statistiques publiées dans les rapports d'activité des deux centres de soins de Metz montrent que leur public est composé à 65 % de personnes prises en charge pour consommation d'héroïne. Lorsqu'on observe la consommation actuelle posant problème pour les patients pris en charge, on obtient les proportions suivantes : 43% héroïne, 14 % alcool, 10% cannabis, 4 % cocaïne, 4% Subutex et 3% benzodiazépines.

Au Point Contact (structure Bas Seuil), le public se répartit de la manière suivante pour ses consommations de produits psychoactifs : 27% héroïne, 23% cocaïne, 15% Subutex® injecté, 15% alcool, 8% cannabis, 8% Skenan® injecté, 4% benzodiazépines.

Les années passées on avait à chaque fois souligné l'impact sur une partie de la Moselle du DHZ (Drogenhilfzentrum). Cette structure sarroise correspond à un établissement d'accueil et de soins comportant une structure bas seuil, comme il en existe en France, avec du personnel médical et social pour l'accueil et l'accompagnement des usagers, des possibilités d'hébergement et les outils mis en œuvre dans le cadre d'une politique d'échange de seringues comme on en connaît en Lorraine. Mais le DHZ met également à la disposition des toxicomanes une douzaine de places équipées pour la pratique sans risque d'injection de drogues. Selon les données fournies par le DHZ, 20 % des usagers de cet équipement étaient des Français attirés pour y acheter de la drogue qui se vend au marché noir aux alentours du centre et la consommer sur place.

Fin 2006, à la suite de désaccords entre la France et la Sarre pour la prise en charge financière et médico-sociale du public français du DHZ, ce centre a été interdit aux ressortissants Français. Dans les faits, il ne faut pas y voir une décision dirigée spécifiquement contre la France, puisque dorénavant le recours au DHZ est réservé aux seuls sarrois sur présentation d'une pièce d'identité. Les usagers en provenance d'autres Länder allemands sont également interdits de séjour au DHZ.

Autour du DHZ de Sarrebruck le périmètre est donc bouclé et les contrôles renforcés pour empêcher l'accès aux non-résidents sarrois, principalement des Rhénans palatins et des Mosellans qui se voient refoulés à la frontière.

Cette fermeture du DHZ aux non-résidents sarrois rend plus difficile la coopération avec le Centre d'accueil et de soins pour toxicomanes de Sarreguemines. La permanence française au DHZ installée pour accueillir les personnes dépendantes originaires de Moselle n'est plus assurée, les liens entre les deux institutions sont depuis, et pour l'instant, desserrés.

Les produits

Les usages d'opiacées

Usage d'héroïne

Depuis 2004, le retour de l'héroïne sur la scène locale des drogues est affirmé par les observateurs. Ce constat, d'abord formulé sous forme d'hypothèse il y a deux ans, est réédité de manière plus prononcée en 2006 comme en 2005. Mais, en même temps, faute de données quantitatives sur l'évolution de la prévalence de ce type de consommation en population générale, les observateurs de terrain et les professionnels des centres spécialisés pondèrent leurs analyses par la formulation d'une attente de confirmation (« *L'intérêt pour l'héroïne semble se développer, mais mérite d'être confirmé* »).

L'idée, déjà émise en 2005, d'un accroissement de la visibilité de la consommation et de la vente d'héroïne, notamment dans certains lieux festifs, reste d'actualité et tendrait, dans ce cas, à infirmer toute supposition sur l'augmentation du nombre de ses consommateurs. Encore que cette supposition doit être nuancée, car plusieurs informations tendent à montrer que la vente et l'achat d'héroïne, dont le prix a baissé en 2006, sont facilités par des pratiques commerciales (vente en gros, vente à crédit) qui peuvent induire une augmentation de la consommation.

Si l'hypothèse de l'augmentation de la consommation d'héroïne est exacte, il faut néanmoins distinguer deux catégories d'usagers pour apprécier cette évolution. La première concerne les consommateurs occasionnels ou non dépendants en milieu festif. Leur nombre peut effectivement être en augmentation. Et différents ressentis d'observateurs vont dans ce sens. Certains d'entre eux alertent même sur le fait que l'héroïne est, de plus en plus, le premier produit psychotrope utilisé, du point de vue chronologique, par les nouveaux consommateurs qui se recrutent parmi les nouvelles générations accédant aux milieux festifs. Par contre, pour les usagers toxicomanes et dépendants à l'héroïne, les statistiques annuelles des centres de soins montrent une stabilité de leur nombre.

L'héroïne disponible sur le site de Metz est la brune. Elle est très disponible à l'achat en milieu urbain, mais aussi dans les raves payantes et les free parties. La blanche est très rare et pratiquement introuvable.

Une nouvelle forme d'héroïne semble avoir fait son apparition en 2006 sur Metz, si on en croit les témoignages d'usagers polonais du centre de soins Les Wads. Ce type d'héroïne est présentée par ces informateurs comme quatre fois plus puissante que l'habituelle. Elle proviendrait d'une « production privée de la mafia russe et tchèque ». Elle serait apparue pour la première fois dans la région à Nancy en 2005. Depuis, sa disponibilité se serait étendue et accrue sur Metz. Les Polonais à l'origine de cette information se présentent comme les intermédiaires entre les producteurs et les revendeurs.

Cette héroïne « spéciale » se présenterait sous deux formes de conditionnement : en poudre au prix de 40 euros le gramme et mélangée à de la résine de cannabis. Dans le second cas, le composé héroïne – shit serait vendu comme étant du cannabis au prix de 10 euros la barrette permettant de confectionner 4 joints. Ce mélange est présenté comme susceptible de provoquer des vomissements et une importante sudation.

Ce témoignage est donné ici en rappelant toutes les précautions nécessaires sur la fiabilité de l'information et son exhaustivité. Chaque fois que l'équipe médico-éducative, qui a recueilli les déclarations des informateurs polonais, voulait creuser plus en avant

leurs dires, elle a été confrontée à un relatif mutisme de leur part, en raison d'une crainte avouée d'une transmission des renseignements à la police.

Les prix pratiqués, en 2006, varient de 25 euros à 60 euros pour la brune. Les prix les plus courants se situent autour des 40 à 50 euros le gramme de brune. Comparés aux années passées, ces prix accusent des fluctuations annuelles importantes. En 2004, le prix moyen était autour de 45 euros le gramme, il était de 60 euros en 2005, pour revenir à 40-50 en 2006. Cette variation des prix a une incidence sur le choix des produits dès lors que leur disponibilité induit une forme de concurrence. Lorsque le gramme d'héroïne brune est élevé, certains consommateurs des milieux festifs préféreront se reporter sur la cocaïne si son prix est plus ou moins similaire.

Cette variation des prix s'explique de différentes manières : qualité du produit, filière et modalités de vente, connaissance du réseau de vente, multiplication ou non des intermédiaires, début ou fin du stock du revendeur, etc.

La qualité de l'héroïne mise actuellement sur le marché est fortement discutée par les usagers. Ils insistent sur la grande fluctuation de cette qualité pour souligner sa « grande médiocrité » en moyenne annuelle. Cette alternance imprévisible entre une héroïne de qualité et une autre de moindre effet amplifie la prise de risque pour les consommateurs.

Les prix au gramme varient en fonction de la quantité achetée. Les pratiques de vente à crédit se développent dès lors que le consommateur est intégré ou connu d'un réseau de vente – achat, surtout si ce dernier est salarié et présente, de ce fait, des garanties de solvabilité. En milieu initié, cette pratique est nommée « faire un chroum » (vendre de la drogue à crédit).

Les prix peuvent aussi varier en fonction du lieu ou du pays d'achat. La Belgique et les Pays-Bas constituent toujours un tropisme d'achat pour certains des consommateurs dépendants à l'héroïne. Pour illustrer ce fait, on peut citer le témoignage d'usagers du centre de soins Les Wads qui vont, plus ou moins régulièrement, à Anvers (Belgique) ou à Rotterdam (Pays-Bas) pour acheter l'héroïne qu'ils veulent consommer. Au port d'Anvers (316 kms de Metz), l'héroïne serait disponible à 8 euros le gramme pour une quantité inférieure à 10 g. A Rotterdam (410 kms de Metz), les prix seraient un peu plus élevés pour une même quantité de 10 g : 15 à 20 euros le gramme. La préférence affichée par ces usagers est le port d'Anvers, non seulement en raison du prix, mais aussi pour des conditions de sécurité physique perçues comme plus importantes dans les relations avec les dealers.

Le mode d'administration varie en fonction des publics, de ses motivations et du lieu de consommation. En milieu festif c'est surtout le sniff qui caractérise la prise d'héroïne. On observe également des pratiques où l'utilisateur « fume » l'héroïne déposée sur du papier aluminium (le fumeur place le produit dans une pliure de papier d'aluminium qu'il chauffe avec un briquet et respire la fumée qui se dégage). L'injection ne semble pas une pratique très développée sur l'espace festif. En revanche, l'injection est davantage pratiquée par des toxicomanes habitués du produit. Elle serait même en augmentation.

La consommation d'autres produits stupéfiants associés à l'héroïne est courante. Différentes associations sont observées : avec du cannabis pour prolonger l'effet de l'héroïne, après une consommation de champignons hallucinogènes, de LSD, d'ecstasies ou de cocaïne pour faciliter ou calmer la descente.

Les polyconsommations de produits sont particulièrement fréquentes chez les usagers des structures de première ligne ou des centres de soins. Dans ce cas, les associations les plus fréquentes sont celles impliquant l'héroïne, la cocaïne, la buprénorphine ou le cannabis. Elles se font au gré des disponibilités et des opportunités, pour pallier le manque d'héroïne par exemple, ou encore pour en améliorer les effets. Dans ce dernier cas, la prise d'alcool avant ou après une injection pour en multiplier les effets est souvent citée. Enfin, il faut aussi évoquer les associations d'héroïne avec des benzodiazépines ou avec des traitements de substitution aux opiacées. Elles se font souvent dans une logique

d'attente d'une plus grande disponibilité du produit sur le marché local, parfois comme « extra » chez d'anciens consommateurs d'héroïne sous traitement de substitution.

Les représentations de l'héroïne sont toujours négatives chez les usagers des milieux festifs, mais cette image concerne surtout l'héroïne injectée qui est assimilée à une pratique de toxicomanes.

Les professionnels du soin notent une différence d'attitude entre les consommateurs réguliers d'héroïne et les usagers de cocaïne : les premiers sont décrits comme plus lucides, davantage critiques et en capacité de prendre de la distance quand ils parlent de l'héroïne, alors que les seconds sont plus dans l'apologie de la cocaïne et du plaisir qu'elle leur procure.

Usage de buprénorphine haut dosage (Subutex®)

Comme pour les années passées, ce produit est toujours aussi disponible sur le site de Metz, hors prescription médicale.

Le Subutex® se vend au marché noir, sur Metz, dans une fourchette de prix qui va de 2 à 3 euros le comprimé dosé à 8 mg. La boîte de 7 comprimés de 8 mg peut être obtenue pour 14-15 euros. Les prix varient en fonction des villes mosellanes : plus on se rapproche de la frontière allemande et plus ils ont tendance à augmenter. Ainsi, à Forbach, ville frontalière avec le Land de Sarre, le comprimé de 8 mg se négocierait entre 5 et 10 euros (30 à 50 euros la boîte de 7 comprimés), soit le même prix que celui pratiqué par les revendeurs français à Sarrebruck.

La Moselle est le département français où la vente de boîtes de Subutex® est la plus importante dès lors qu'on la rapporte au nombre d'habitants. Ce phénomène tient certainement, pour partie, au trafic qui peut exister entre la France et la Sarre ou le Luxembourg. Dans ces deux régions transfrontalières, la vente de buprénorphine haut dosage (BHD) est autorisée dans le cadre des politiques de substitution. Mais les modalités de prescriptions sont différentes. Au Luxembourg, l'extension du programme méthadone a introduit sur le marché la vente de Subutex® en limitant ses prescriptions, sur carnet à souches, aux médecins ayant signé la convention du programme méthadone élargi. En Allemagne, la buprénorphine ne peut être prescrite que par des médecins ayant une qualification reconnue dans le traitement par substitution ou par des médecins acceptant d'être supervisés par des collègues ayant obtenu cette qualification. Bref, que ce soit au Luxembourg ou en Sarre, la prescription de BHD est encadrée, comme l'est celle de la méthadone en France, alors que la prescription de Subutex® peut être formulée dans notre pays par tout médecin généraliste libéral. C'est cette différence dans l'accès au produit qui explique, pour partie, le trafic transfrontalier de Subutex®.

A Sarrebruck, ce produit se vend au marché noir entre 5 et 10 euros le comprimé. A Trèves, il serait un peu plus cher (20 euros le comprimé et jusqu'à 50 euros la boîte de 7). La fermeture du DHZ aux ressortissants français (voir page 9) modifie quelque peu le marché français de Subutex® en Sarre puisque ce centre Bas Seuil sarrois était un lieu privilégié de ce trafic.

Au Luxembourg, le prix de ce type de transaction semble être encore plus élevé : un témoignage parle d'un montant de 200 euros la boîte). En Lorraine même, on observe des fluctuations de prix du Subutex® vendu illégalement. Ainsi, à Nancy, le prix est plus élevé qu'à Metz et l'une des explications avancées porte sur la pratique de la délivrance journalière par les pharmaciens qui y serait plus répandue que dans le chef-lieu mosellan, ce qui rendrait plus difficile la possibilité de stockage individuel et, du coup, réduirait l'offre.

Les prescriptions médicales, quelquefois surdosées, facilitent la revente illégale et ce genre de petit trafic. Pour éviter ou réduire ce phénomène, les médecins conseils de l'assurance maladie ont engagé en 2005 un contrôle. Mais il ne porte que sur les prescriptions de 32 mg de buprénorphine haut dosage par jour. Avec ce seuil, seule une trentaine de patients sous substitution est concernée et moins de 20 à Thionville. Ce qui

n'a qu'une incidence mineure sur le trafic éventuel du produit lié aux prescriptions surdosées. Une nouvelle source de vente illicite de buprénorphine haut dosage semble s'être développée : des personnes non consommatrices d'opiacés s'en font prescrire dans le seul objectif de le revendre dans un but lucratif. Encore qu'il faille ne pas surestimer ce type de trafic. D'après les conseils de l'assurance maladie, très vigilants sur ce phénomène, la proportion de prescriptions de BHD supérieures à 32 mg par jour s'élèverait à 5 % du total des prescriptions de Subutex®. Il s'agit le plus souvent de personnes utilisant des ordonnances multiples délivrées par plusieurs médecins. Cette estimation ramène cette pratique à de plus justes proportions qui la placent dans une position nettement inférieure à celle des antibiotiques.

Ce constat relativisé sur le mésusage de la BHD en Moselle se rapproche de celui réalisé dans un département voisin, le Bas-Rhin, connu également pour être un département français où le Subutex® est le plus vendu en moyenne annuelle par tête d'habitant. Selon la DDASS bas-rhinoise, et à partir des données de la CPAM, « seuls 3,5 % des usagers en Alsace peuvent être soupçonnés de se livrer à un trafic ». Une part trop minime pour justifier une remise en cause des produits de substitution qui, utilisés normalement, restent de bons outils thérapeutiques, selon les professionnels de la prise en charge des toxicomanes.

Les modes d'administration du Subutex® hors prescription sont divers. Les observateurs issus des associations d'auto-support de toxicomanes estiment que, dans ce cas, la buprénorphine est injectée pour 50 % des usagers, prise par voie normale (sublinguale) dans 25 % des cas, sniffée en plusieurs prises après avoir concassé un comprimé dans 20 % des cas ou fumée dans une cigarette (5 %). Il s'agit bien sûr d'une approximation chiffrée destinée à hiérarchiser les modes de consommation. Mais, par rapport à l'injection, un constat fait consensus parmi les différentes catégories de professionnels et d'observateurs : le nombre des injecteurs d'héroïne est à la baisse, alors que celui des injecteurs de Subutex® serait en hausse.

Pour les usages détournés, notamment en injection, les effets recherchés sont les mêmes que ceux de l'héroïne, (maximalisation de la montée du produit mais raccourcissement de ses effets) avec aussi la satisfaction d'une dépendance aux gestes ritualisés de l'injection. Pour les non-usagers habituels d'opiacés, la prise de Subutex® est décrite comme produisant un effet de défoncé.

L'année 2006 aura été celle du début de la mise sur le marché de la BHD sous forme générique par la Société « ARROW Génériques » (Buprénorphine arrow®)¹. Ce générique est d'un prix de vente inférieur à celui de la spécialité Subutex® et permet de faire passer le coût du traitement journalier pour un patient traité par 8 mg de BHD de 3,17 à 2,67 euros². Le prix public de vente du générique est en effet inférieur de 20 % à celui de la spécialité originelle de marque. Sa galénique est modifiée : le comprimé du générique buprénorphine est plus petit, avec moins d'additifs (il ne contient plus d'amidon) qui s'avèrent néfastes en cas d'injection. Le risque d'abcès serait donc sensiblement réduit en cas de détournement pour injection. Des usagers risquent donc de le percevoir comme potentiellement injectable. Mais, pour l'instant, on ne dispose pas encore d'informations suffisantes pour décrire les représentations et les pratiques liées à ce générique.

Les effets sanitaires décrits ou constatés chez les usagers de Subutex® varient en fonction du mode de consommation de ce produit. Les risques de l'injection sont bien connus et décrits par les centres de soins. Le produit est en effet fabriqué pour ne pas être injecté et son excipient comporte des composés non solubles. Jusqu'à tout récemment, l'injection fréquente du Subutex® entraînait chez les consommateurs des

¹ Les spécialités Buprénorphine arrow®, en vente en France depuis mars 2006, se présentent sous forme de comprimés sublinguaux. Elles sont disponibles, par boîte de 7, aux dosages suivants : 0,4 mg, 2 mg, 8mg. Les indications sont identiques à celles de Subutex®.

² Source : Bulletin du CEIP Midi-Pyrénées, juin 2006

insuffisances veineuses qui inquiétaient les professionnels des centres d'accueil. Avec la diffusion du Stérifilt® (membrane filtrante d'une porosité de 10 microns), ce risque s'est atténué. Il semble même avoir séduit les injecteurs de ce produit qui « s'émerveillent de voir l'amidon retenu par le filtre de manière visible ». Cette fascination pour le résultat risque toutefois de faire oublier que le partage du filtre induit des risques en terme de contamination au VIH et au VHC.

Dans le cas de mésusage, le mode de consommation du Subutex® est souvent en lien direct avec le mode initial de prise de l'héroïne. Ceux qui se l'injectaient risquent de rééditer ce type de pratique avec le BHD, car la pratique de l'injection peut être, en elle-même, addictive. Par contre, pour les primo-consommateurs d'opiacées, l'usage de BHD se fait le plus souvent en sniff avec des possibilités de dépendance.

Le Subutex® est cité par les observateurs du milieu festif comme produit de régulation de la descente de cocaïne et d'ecstasy ; globalement, c'est un moyen de descente pour une fin de week-end passé en fête. Il est également cité dans une association avec des benzodiazépines et de l'alcool pour ceux qui sont à la recherche d'une défonce extrême. Avec le risque d'entrer en dépendance lorsque la consommation de Subutex® augmente de trop. Ce qui peut impliquer un recours chez un médecin pour se voir prescrire légalement le produit.

Dans la panoplie des différents produits présents sur la scène locale, tant urbaine que festive, le Subutex® est toujours perçu comme la « drogue du pauvre », car peu coûteuse, accessible à tout moment de la journée et en plus légale pour ceux qui se la font prescrire. Est-ce que l'arrivée sur le marché de la Buprénorphine arrow®, moins chère, va amplifier ce phénomène et cette perception ? Rien ne permet de la dire pour l'instant, car la diffusion du générique est encore trop récente.

Méthadone, sulfates de morphine, Néocodion®

La méthadone

Peu disponible sur le marché local, hors prescription, la méthadone n'est pas l'objet d'un trafic similaire à celui du Subutex®. Et lorsqu'elle est consommée en dehors de toute démarche de substitution, c'est davantage pour compenser un moment de non-disponibilité immédiate d'héroïne que pour jouir d'une défonce occasionnelle. D'autres circonstances peuvent également être à l'origine d'une telle consommation de méthadone : une certaine déception par rapport à la « mauvaise qualité » des opiacées disponibles sur le marché ou, plus prosaïquement, une question de moyens financiers disponibles, la méthadone étant moins chère que l'héroïne. Mais dans l'ensemble, et parce qu'elle n'est pas injectable, la méthadone présente moins d'intérêt pour un mésusage. C'est ce que souligne un professionnel d'un centre de soins par cette formule : « le fait de boire un sirop est différent du geste du toxicomane qui s'injecte, fume ou sniffe ; c'est une toute autre symbolique »¹.

Les rares cas où un trafic de méthadone est constaté, la circulation du produit se fait davantage sur le mode du dépannage ou du troc et moins sur celui du trafic organisé. L'ordre de grandeur ou de valeur de ce troc peut être résumé comme suit, d'après les témoignages des usagers : 5 flacons de 60 mg de méthadone contre ½ g de cocaïne.

Le prix de la méthadone au marché noir se situe entre 5 et 20 euros le flacon de 60 mg, avec un prix moyen de 10 euros. Une gélule ou un comprimé du même produit, en provenance de Belgique, se vend à 7,50 euros.

L'image de ce produit, chez les usagers, est nuancée : la majorité d'entre eux souligne les bienfaits qu'ils en retirent par rapport à leur dépendance et à leur insertion sociale comparativement à la situation qui prévalait avant le traitement, une petite minorité

¹ La forme liquide et l'aspect sirupeux de la méthadone vendue en France en font un produit qui ne peut être consommé qu'en le buvant. Il n'est donc pas injectable comme peut l'être le Subutex®.

critique ce protocole de substitution perçu comme « parquant (du point de vue chimique) les toxicomanes » avec un produit qu'elle juge anesthésiant.

Le Néocodion®

L'usage détourné du Néocodion est rare aujourd'hui. Le développement des produits de substitution a quasiment rendu inopportun le recours à ce médicament. Sa consommation par des toxicomanes n'est pas pour autant inexistante, notamment pour ceux qui ne veulent pas ou n'osent pas avoir recours aux services médicaux ou médico-sociaux pour une prescription de produits de substitution.

Les sulfates de morphine (Skénan ®, Moscontin ®)

L'usage de sulfates de morphine, peu signalé les années précédentes, est à nouveau évoqué en 2006. L'enquête transversale menée au centre de soins « Les Wads », en novembre 2006, pour connaître l'importance des produits consommés au sein de la population accueillie a montré que 8 % du public consommaient du Skénan® par injection.

Un petit trafic plus qu'occasionnel semble s'organiser autour de sulfates de morphine à partir de sur-prescriptions pour malades cancéreux ou du sida. Ce détournement porte sur du Skenan® injectable et a été évoqué par trois usagers d'un centre de soins. L'un d'entre eux, après avoir suivi un traitement de sevrage à la méthadone, s'est progressivement mis dans une dépendance au Skénan® administré sous forme d'injection. Au début de cette pratique, il pouvait encore plus ou moins difficilement trouver le médicament au marché noir. Aujourd'hui, c'est par prescription médicale qu'il se procure le produit, mais avec de plus en plus de difficultés en raison des fortes réticences de son médecin traitant.

D'autres témoignages sont apportés par de jeunes marginaux rencontrés dans le cadre d'un travail social de rue. Ils s'approvisionneraient auprès de médecins en prétextant de fortes douleurs consécutives à une intervention neurologique.

Bref, l'usage de sulfates de morphine, et plus particulièrement le mésusage de Skénan®, n'est pas inexistant sur le site de Metz, mais il reste très marginal.

L'usage de produits stimulants

La cocaïne, le crack et le free base

Voilà déjà plusieurs années successives que la cocaïne est le produit illicite le plus valorisé et le plus désiré parmi les usagers de drogues illicites sur le site de Metz. Que dire de plus que les années précédentes ? En 2005, on avait pu résumer le phénomène en disant que consommer ce produit c'était « être tendance ». En 2006, en se gardant de renchérir sur un phénomène qui est resté constant dans son amplitude, on peut parler d'une certaine banalisation de la cocaïne comme produit « d'excellence », tellement ce type de consommation est omniprésent.

Certes, quand on interroge des observateurs de terrain, ils ont tendance à utiliser des superlatifs pour parler de la circulation de ce produit en milieu festif. Ils évoquent, par exemple, « l'offre considérable » qu'ils constateraient dans la région depuis quelques mois. Mais ce constat est tellement répétitif d'une année sur l'autre, qu'il ne faut pas le prendre comme un indicateur quantitatif, mais davantage comme une expression de cette banalisation évoquée précédemment, voire même de « normalité » pour quiconque s'adonne à des consommations de stupéfiants en milieu festif.

Pour illustrer ce phénomène, on peut citer un groupe d'usagers interviewé sur un lieu festif. Il se dit consommateur régulier de cocaïne, en semaine et le week-end, sans pour autant être dans la capacité d'évaluer leur consommation moyenne lors des soirées ou au cours d'une semaine (« Tant qu'il y en a, on en prend »). Ce groupe se présente comme ayant une grande capacité d'approvisionnement dans la mesure où l'un des leurs va régulièrement à Maastricht (3 fois par deux mois en moyenne).

Produit le plus recherché et le plus désiré, la cocaïne est aussi la drogue qui suscite le plus d'interrogations et de déceptions chez les usagers quant à sa qualité. Le constat sur la fourchette des prix du gramme de cocaïne suffit à lui seul pour valider la pertinence de ces interrogations. Ce prix varie de 40 à 130 euros le gramme, avec une moyenne se situant autour de 70. Cet écart entre les prix extrêmes ne peut que traduire une différence de qualité.

L'observation ethnographique, complétée par l'analyse des échantillons recueillis en 2006 dans le cadre du dispositif Sintés, permet d'identifier au moins trois filières différentes d'offre régulière de cocaïne. D'après le recueil d'échantillons, deux qualités sont disponibles. L'une, bon marché (de 40 à 60 euros le g), tourne autour de 25 à 30 % de concentration. Elle semble fortement diffusée, notamment en raison de son prix bas et abordable et peut impliquer des usagers-revendeurs. L'autre présente une concentration de plus ou moins 60%. Elle est réputée pour son efficacité, mais ses prix sont plus élevés et fluctuent entre 70 et 100 euros le g. Pour cette seconde qualité, « la meilleure », le revendeur n'est généralement pas consommateur lui-même, ce qui apparaît comme un gage de qualité pour les usagers qui, du coup, redoutent moins que la poudre ait été coupée avec des produits plus ou moins douteux.

La troisième filière d'approvisionnement regroupe des usagers qui partent se fournir à Maastricht à la fois pour leur consommation personnelle, mais aussi pour faire des affaires avec la revente du produit en France. Mais, dans cette aventure, ils sacrifient souvent leur second objectif au premier. Le souhait de faire du bénéfice est obéré par leur propre consommation qu'ils n'arrivent pas à maîtriser. C'est pourquoi, le stock initial de cocaïne ayant baissé plus que prévu, ils coupent la cocaïne avec une autre poudre blanche, nettement moins chère, le plus souvent des médicaments, stimulants ou non. Par contre, pour les usagers ayant prépayé leur achat, le revendeur fournit la cocaïne de qualité qu'il s'est procurée aux Pays-Bas. Mais, dans ce cas-là et si les préparations sont nombreux, la coupe du stock restant risque d'être plus importante.

Bref, la première et troisième filières décrites illustrent les situations d'arnaque auxquelles peuvent être confrontés les usagers de cocaïne. La troisième montre en outre l'importance de la relation de confiance et d'interconnaissance entre l'utilisateur et le revendeur dès lors que l'on veut un produit de qualité et que l'on a les moyens de mettre le prix. C'est pourquoi, en schématisant quelque peu, on peut distinguer le public des usagers de cocaïne au regard de ces critères (bonne connaissance des filières et des revendeurs, avoir des moyens financiers). On distinguera d'une part les moins de 25-30 ans qui s'orientent davantage vers un produit de médiocre ou mauvaise qualité et les plus de 25-30 ans, plus exigeants, plus connaisseurs, qui se tournent vers l'offre la plus chère. Encore que le premier groupe peut, occasionnellement, se payer l'accès à une cocaïne de qualité ou alors se ranger parmi les usagers-revendeurs-coupeurs pour pouvoir se payer le produit de qualité.

La mauvaise qualité de la cocaïne la moins chère et la difficulté à trouver la meilleure, qui pour autant est en vente sur le site de Metz, génère des attentes et des désirs qui se transforment rapidement en rumeurs ou fantasmes. C'est sur ce registre que l'on peut analyser les propos répétitifs sur « l'écaillé de poisson » entendus au cours de l'année 2006 auprès des usagers. Il s'agirait « d'une cocaïne très pure, très efficace, mais aussi très chère ». Mais, au-delà, du discours chimérique, si beaucoup l'évoquent, personne ne l'a vue et encore moins goûtée.

Produit « par excellence » des milieux festifs, la cocaïne semble toutefois consommée avec une intensité moindre selon les lieux de musique techno. Dans les raves payantes, les festivals déclarés, la consommation serait moins prégnante. Non pas par habitude nettement différenciée du public, mais en raison de l'encadrement de ces manifestations par des agents de surveillance. Alors que dans les soirées privées, les clubs et discothèques, fréquentés par le même public amateur de techno que les raves, la consommation de cocaïne y serait plus intense et surtout plus visible. Ce constat ne doit pas, pour autant, laisser croire que l'usage de la cocaïne en milieu festif est limité aux milieux de musique techno. Elle est tout aussi présente dans les bars musicaux et les

discothèques où la musique techno n'est pas ou n'est plus de mise. Au contraire, dans ces lieux, la consommation de coke jouit d'une image valorisée et valorisante, avec une capacité du public concerné à consommer sans complexe sous le regard des autres.

Hormis les cas des usagers-revendeurs, qui d'ailleurs investissent peu les milieux festifs pour la revente du produit, le système de diffusion de la cocaïne semble être aux mains de professionnels dans les rassemblements festifs organisés avec publicité. Ils suivent avec vigilance la programmation des raves payantes sur la région et font le déplacement vers la Lorraine pour l'occasion.

Malgré toutes les remarques faites sur la qualité du produit, la cocaïne garde une image positive chez les usagers. Elle apparaît comme un produit permettant d'éviter l'abrutissement, subi et long dans la durée de l'ecstasy, au profit d'une gestion dans le temps des effets actifs du produit. La déception procurée par l'achat d'une cocaïne de bas de gamme, associée à la rumeur qui circule rapidement au cours d'une soirée sur la qualité des produits disponibles, renforce cependant l'attrait pour le speed, de 6 à 15 euros le gramme, vers lequel se rabattent les usagers les moins fortunés.

Les non-consommateurs de cocaïne, généralement des personnes s'abstenant de toute prise de produit stupéfiant, ont à l'égard du produit la même méfiance qu'ils peuvent avoir à l'égard de toute drogue. Ils expriment de plus en plus ouvertement une crainte sur l'impact de l'usage, plus visible que par le passé, du produit par leurs amis. Encore qu'il faille relativiser aujourd'hui ce constat. En effet, on peut constater, sans pour autant généraliser le phénomène, que l'image sociale valorisante de la cocaïne chez ses usagers peut être partagée par des non-consommateurs qui n'y goûteront jamais. En effet, ils peuvent percevoir la consommation de coke comme un outil d'intégration dans un cercle restreint privilégié, dont ils ne font pas partie, et d'accéder par là à des sensations qu'ils ne connaîtront jamais.

Les modes de consommation de la cocaïne restent semblables d'une année sur l'autre. Le plus observé ou le plus décrit par les usagers est le sniff ou le fait de la fumer (en joint, sur du papier d'aluminium chauffé pour inhaler les vapeurs (« chasser le dragon »), pipe à eau). La pipe à eau utilisée pour fumer la coke peut aller de l'appareil le plus sophistiqué acheté en magasin spécialisé à l'outil bricolé sur place avec une bouteille en plastique percée à deux endroits, l'un pour la prise d'air, l'autre pour aspirer et remplie d'un demi-litre d'eau. Le culot de la pipe est fabriqué avec du papier d'aluminium.

L'injection se pratique également. D'après les observations des professionnels des centres de soins, la proportion serait de 70 à 80 % pour le sniff ou la fumette et de 20 à 30 % pour l'injection pour le public pris en charge.

Quel que soit le mode de consommation privilégié de la cocaïne, les effets recherchés sont ceux d'un stimulant. Les effets ressentis, recherchés et évoqués par les consommateurs vont de la performance physique sans contre-effets, à la différence de l'ecstasy, à la plus grande confiance en soi et l'empathie dans ses relations avec les autres. La cocaïne fumée sur du papier aluminium ou en pipe à eau aurait des effets plus puissants que le sniff.

Pour la régulation de la descente, les usagers de cocaïne citent le plus souvent les opiacées, notamment l'héroïne, ainsi que les benzodiazépines et l'alcool. En milieu festif, la cocaïne est aussi utilisée pour relancer les effets de l'ecstasy ou pour apaiser les effets négatifs de sa descente.

Les effets sanitaires de la prise de cocaïne sont surtout signalés par les centres de soins en contact avec des usagers réguliers et intensifs du produit. Dans ce cas, les séquelles les plus souvent évoquées portent sur les conséquences psychiques décrites comme des comportements de méfiance ou de paranoïa ou encore de perte du sens des réalités. Un cas de perforation nasale est également signalé chez une personne qui a l'habitude d'inhaler le produit.

Le crack ou le free base

Le crack ou le free base, produit à partir de cocaïne, n'est signalé que de manière occasionnelle sur le site de Metz. Peu disponible, ce produit peut toutefois être trouvé sur demande pour ceux qui connaissent les quelques réseaux limités où le produit est consommé avec cette appellation. Dans les faits, l'ambiguïté est toujours aussi présente dans la consommation de ce type de produit. Cette équivoque peut relever de la naïveté des consommateurs débutants, mais elle peut aussi être entretenue par des usagers plus expérimentés. Les novices en la matière peuvent nier tout usage de crack mais parler facilement de leur consommation de free base en ignorant sincèrement que, dans les deux cas, il s'agit de la même chose. Les plus exercés savent pertinemment que crack et free base sont deux appellations différentes pour un même produit. Connaissant l'image sociale négative du crack à laquelle ils ne veulent pas être identifiés, ils préfèrent par euphémisme parler de free base qu'ils consomment alors sans vergogne.

La cocaïne, basée à l'ammoniaque ou au bicarbonate de soude, est consommée en fumette de deux manières. Soit sur du papier aluminium chauffé et en inhalant les vapeurs dégagées avec une paille, soit à l'aide d'une pipe à eau comme pour la cocaïne. Une variante de pipe à eau est aussi utilisée : un verre à moitié rempli d'eau est recouvert d'un papier d'aluminium percé de quelques trous près d'un bord, où l'on dépose la coke basée avec quelques cendres de cigarettes. Au bord opposé, on fait une grande entaille afin d'y mettre les lèvres pour inhaler les vapeurs d'eau chauffée. La quantité d'air inhalé est plus importante et les effets seraient plus intenses. Mais la répétition de ce mode de consommation entraînerait des plaintes d'irritations pulmonaires chez les usagers concernés.

L'usage de crack, même rare, est mal perçu par les non-usagers qui y voient la drogue de tous les dangers. Les usagers qui basent eux-mêmes leur cocaïne ont un regard plus favorable sur le produit qu'ils considèrent, dans leur expérimentation, comme source d'effets plus puissants que la cocaïne non basée. D'après certains témoignages, certains usagers de coke souffrant d'une perforation de la cloison nasale, en raison de leur abus de ce produit, se tourneraient vers la consommation de free-base en pipe à eau.

L'ecstasy

Ce produit est presque exclusivement associé au milieu festif, même si sa diffusion se développe aussi aujourd'hui en milieu urbain où les dealers proposent une panoplie diversifiée de produits stupéfiants. Sa disponibilité est variable en fonction des moments de l'année et des lieux festifs. Plus rare dans les clubs et discothèques, le produit est plus disponible dans les raves payantes, les free parties et les soirées privées.

Une dizaine de sortes de comprimés d'ecstasy est décrite par les observateurs, sans que l'on puisse dire s'il s'agit des variétés ou des « noms de marque » différents : « Lacoste bleu », décrit comme peu efficace ; « Rolex blanc », tâcheté de brun, perçu comme efficace mais avec une suspicion de mélange avec des amphétamines ; « Papillon blanc », décrit comme très efficace ; « Papillon rose », d'efficacité moyenne selon les usagers ; « Love gris bleu », perçu comme « sympathique » au niveau des effets ressentis, même s'il est suspecté un faible dosage de MDMA qui a été confirmé par Sintès ; etc. Sans oublier les « Rolling-Stones », les « Mitsubishi ronds » et autres types déjà cités les années précédentes.

Comme pour la cocaïne, le doute est installé sur la qualité des comprimés d'ecstasy proposés à l'achat. Certains témoignages d'usagers laissent entendre que le produit acheté ne contiendrait pas de MDMA (molécule active de l'ecstasy) ou que celle-ci, en quantité infime, serait mélangée avec d'autres substances (amphétamines, analgésiques, anabolisants, etc.) ou coupée avec de la caféine, de l'amidon, voire d'autres produits. Pour illustrer ce doute ou les méfaits des produits frelatés, on peut noter l'observation rapportée à l'issue d'une grande manifestation régionale de musique techno.

Au cours de cette rave, des Nokias étaient proposés à la vente. Il s'agit de comprimés blancs, sécables, avec un N comme logo sur la face. Mais un N pour Nokia ou pour Nivaquine® ? Le dispositif Sintès avait déjà repéré, par le passé, que des comprimés de ce médicament pouvaient être vendus comme de l'ecstasy. L'exemple cité relève de ce cas d'espèce. Un usager qui a consommé deux de ces Nokias a confirmé qu'il s'agissait du médicament antipaludique. Le lendemain de cette fête, la presse locale a fait état de l'arrestation par la police de dealers, venus d'Ile de France, qui vendaient de la Nivaquine® en laissant croire qu'il s'agissait de comprimés d'ecstasy.

La prise de tels produits frelatés, sans avoir les effets attendus, déstabilise les usagers. C'est pourquoi la demande et l'attrait pour de la MDMA en poudre ou conditionnée en gélule seraient en progression.

Le prix moyen d'un comprimé d'ecstasy se situe autour de 5 euros. Il peut diminuer en fonction de la quantité achetée : 4 euros si achat par 5 ; 3,5 euros à partir de 50 comprimés. La gélule de MDMA en poudre se vend entre 10 et 15 euros.

Comme l'an passé, les usagers les plus anciens d'ecstasy soulignent que le dosage en MDMA des comprimés leur paraît de plus en plus faible. C'est pourquoi, selon leurs dires, ils sont amenés à en ingurgiter des quantités de plus en plus importantes pour obtenir l'effet recherché. Les observateurs en milieu festif confirment la propension de certains usagers à consommer de grandes quantités en une seule soirée. Mais, dans ce cas, il est difficile de distinguer ce qui peut relever d'un usage compulsif ou de la quantité nécessaire pour parvenir aux effets désirés compte tenu de la qualité du produit. C'est le cas, par exemple, avec l'observation relatée à propos de deux usagers qui affirment que lorsqu'ils ont des ecstasies en leur possession, ils n'arrivent pas à contrôler leur consommation et vont jusqu'à consommer « 20 à 30 comprimés » par nuit. Le nombre annoncé ne doit certainement pas être pris au pied de la lettre. Il s'agit surtout d'une expression emphatique pour dire qu'ils prennent alors tous les ecstasies qu'ils ont à disposition.

Les cachets d'ecstasy sont généralement ingérés par voie orale ou « gobés » comme le disent les usagers. Les comprimés peuvent aussi être consommés en les mélangeant à un liquide alcoolisé, avec quelquefois des rituels dont la plus-value ne réside que dans la force de la mise en scène. Deux observations réalisées au cours d'une soirée en appartement peuvent être rapportées à ce propos :

- Sur un verre contenant de l'alcool on pose la partie dentée d'une fourchette avec, dessus, un sucre imbibé d'absinthe. Le sucre est flambé à l'aide d'un briquet, puis de nouveau imbibé d'alcool et flambé une seconde fois. Au moment de la seconde combustion, le préparateur pose sur le sucre des ecstasies réduits en poudre. Le produit passe entre les dents de la fourchette et tombe dans le verre, pour être bu immédiatement, cul sec.
- D'une pochette en plastique contenant 15 ecstasies (« Ferrari blanc », « Colombe », « Mitsubishi blanc », « Mitsubishi bleu »), un individu en sélectionne 8, les réduit en poudre qu'il verse dans une bouteille d'absinthe. Les membres du groupe en boivent chacun deux verres à eau de vie, cul sec. Les effets de cette consommation semblent avoir été plutôt néfastes, puisqu'un des membres du groupe en a été aussitôt malade (vomissements, état plus ou moins comateux).

La poudre de MDMA peut être ingérée en avalant la « bombe » (produit contenu dans une feuille de papier à cigarettes roulée sur elle-même). Elle peut aussi être sniffée. Dans de rares cas, la poudre est inhalée en la chauffant et en respirant les fumées, autrement dit en "chassant le dragon". Le snif de poudre de MDMA semble provoquer les mêmes résultats que les autres modes d'administration, mais de manière plus rapide, avec néanmoins des effets somatiques non désirés et plutôt désagréables.

Pour les consommations associées, l'ecstasy est le plus fréquemment consommé avec de la cocaïne, quelquefois de l'héroïne et souvent du cannabis. L'association avec de la cocaïne potentialiserait les effets de l'ecstasy et réciproquement. L'héroïne et le cannabis

aideraient à la "descente". Mais peut-on encore parler de régulation dans la consommation de produits associés ? Assez souvent, il s'agit d'une polyconsommation non réfléchie par rapport aux effets conjugués et soumise à l'offre du moment sur le lieu de la fête. Tout se passe alors comme si on prenait tout ce qui est proposé à la vente sans réflexion ou sans idée de gérer les effets attendus et ressentis.

Les caractéristiques du public consommateur d'ecstasy correspondent à celui fréquentant les lieux techno : essentiellement des jeunes gens âgés de 18 à 25 ans pour les raves payantes, les free parties et les clubs, et un peu plus âgés (20 à 35 ans) dans les soirées privées. Elles sont les mêmes d'une année sur l'autre.

L'image de l'ecstasy auprès des consommateurs est nuancée. Pour les nouvelles générations de jeunes commençant à fréquenter les soirées de musique techno, la représentation qu'ils en ont est plutôt bonne. Elle est d'autant plus positive que ce début de consommation d'ecstasies est accompli en même temps que les premières découvertes des fêtes et les premières sensations sous produit. Par contre, pour les usagers, plus anciens, ceux qui peuvent se référer aux consommations d'il y a quelques années, l'image actuelle de l'ecstasy est plutôt dégradée. Ce qui est alors en cause ce sont autant les effets désagréables induits par ce type de consommation régulière que l'incertitude sur la qualité et la nature du produit acheté.

Les amphétamines (ou speed)

Si les usagers des structures de soins et de première ligne consomment peu ou pas de speed, ce produit jouit d'une certaine notoriété et d'un attrait auprès du public fréquentant le milieu festif où il est, depuis quelques années, un produit phare.

Les observateurs en milieu festif décrivent sa disponibilité comme importante dans les raves payantes et les free parties. Elle le serait un peu moins dans les soirées privées et plutôt rare dans les clubs et discothèques.

Son prix relativement bas explique pour partie le succès du speed que l'on peut se procurer pour 6-7 à 10-15 euros le gramme. Aux Pays-Bas, il est encore nettement moins cher, ce qui incite certains à l'acquérir là-bas pour le revendre ici. En Hollande, on peut se le procurer pour 2 euros le gramme à partir de 250 euros d'achat.

L'attrait pour cette drogue tient aussi à une sorte de choix par défaut en raison des doutes sur la qualité des autres produits comme l'ecstasy ou la cocaïne. Ce constat, déjà formulé les années passées, doit toutefois être nuancé en 2006, car le doute porte aujourd'hui également sur la qualité du speed accessible sur le marché local. Certes ce doute reste encore confiné à un milieu de connaisseurs soucieux de ne pas consommer n'importe quoi.

L'achat sur internet et l'emploi de tests d'identification présomptive réalisables sur les comprimés d'ecstasy permettent de vérifier la présence de telle ou telle substance recherchée. Le « test de Marquis¹ » est utilisé par certains consommateurs messins de speed pour vérifier la présence d'amphétamines dans le produit acheté. Destiné à vérifier la présence de MDMA dans les comprimés d'ecstasy, ce test permet également de rechercher celle d'amphétamine. Il est donc employé par des usagers de speed qui, à leur surprise, ne trouvent pas toujours les résultats attendus et qui suspectent du coup l'absence de la substance recherchée.

Au-delà de cette pratique de « testing » domestique, plusieurs constats d'usagers convergent pour amplifier ce doute. Des récits de fêtes rapportent des consommations d'1 gramme de speed par personne et par soirée sans que les usagers ne ressentent toute l'amplitude escomptée des effets normalement obtenus avec une dose nettement

¹ Test de Marquis : 3 ml d'acide sulfurique concentré + 2 gouttes de formaldéhyde à 40 %. Une réaction de couleur noire laisse supposer la présence de MDMA ou de MDA. Une réaction orange est obtenue avec l'amphétamine ou la métamphétamine.

moins d'un produit de qualité. Les explications avancées font état d'une coupe du speed avec d'autres produits (caféine, éphédrine) ou sa substitution par des excipients.

Dans certains rassemblements festifs observés, deux qualités de speed sont proposées à l'achat : un produit tout venant à 10 euros le gramme mais ressenti par des usagers comme peu efficace et un autre, plus cher, à 15 euros le gramme décrit comme agissant. Le second se présente sous la forme de petits graviers secs et dégageant une forte odeur de détergent.

Si le doute sur la composition du produit vendu sous l'appellation de speed se développe, il n'est pas partagé par la majorité de ses consommateurs. On peut d'ailleurs rappeler que le dispositif Sintès a déjà publié, par le passé, des notes d'information sur la composition du speed collecté au cours des fêtes. Ces données montraient que les poudres contenant de l'amphétamine sont dosées à 19% en moyenne, avec des écarts de dosage allant de moins de 1% à plus de 80%¹. Cette information, bien que publique, mais essentiellement consultée par des spécialistes, n'était pas pour autant connue des usagers réguliers. Aujourd'hui, une minorité d'entre eux le constate de manière pratique et en parle.

En 2004 et 2005, années de la montée en puissance de la consommation de speed sur la Moselle, la perception du produit était plutôt bonne chez les usagers qui y trouvaient des avantages par rapport à d'autres consommations : moins d'effets indésirables qu'avec l'ecstasy, moins cher que la cocaïne. Aujourd'hui, comme un doute s'installe chez certains, les connaisseurs peuvent avoir un regard plus distancié et critique. Mais la majorité reste encore éloignée de ce genre de questionnement sur l'exactitude du contenu du produit acheté. C'est dire que l'image reste globalement positive avec même des représentations qui frisent quelquefois une forme de naïveté.

Un des observateurs messins a voulu recueillir le point de vue des usagers courants du speed dans les fêtes. Pour lui, la famille des amphétamines étant assez large, il a voulu savoir comment ces utilisateurs définissaient la molécule qui leur était proposée sous le nom de speed. Certes la question était peut-être trop technique, mais la réponse obtenue est intéressante. Elle témoigne de la représentation que peuvent avoir des usagers sur ce produit. Surpris par la question, ne sachant répondre avec précision, ils se sont contentés de répliquer en justifiant le bas prix par le fait qu'il s'agissait « *de rebuts ou de déchets de laboratoires d'ecstasies et de coke, mais qu'importe car cela perchait bien malgré tout* ». Ceci expliquerait aussi, selon leurs propos, l'aspect protéiforme du speed en ce moment, car « *on peut le trouver en pâte ou en poudre, de couleurs verte, jaune ou rose, parfumé à la pomme ou à la menthe* » (sic). A partir de ce témoignage, on peut constater que la nature même du produit compte finalement peu pour une catégorie d'usagers. Ce qui compte ce sont les effets attendus et, à ce titre, les poudres, quelles qu'elles soient, ont toutes une valeur ajoutée positive.

Les non-usagers réguliers de speed sont plus nuancés. Ils ont une image positive du produit lorsqu'il est ingéré sous forme de bonbonne, mais redoutent davantage son inhalation.

Le mode d'administration le plus pratiqué est l'inhalation (« sniff ») après un concassage préalable ou l'ingestion sous forme de « bonbonne » (poudre emballée dans une feuille de papier à cigarettes puis ingérée). Les effets sont différents selon le mode de consommation (gober, sniffer, fumer, shooter). En le gobant, les 1ers effets apparaissent entre 1/2 heure et 1 heure après la prise ; il faut quelques minutes si le speed est sniffé et quelques secondes s'il est fumé ou shooté.

Les effets recherchés par les consommateurs de speed relèvent de la quête d'une meilleure endurance et de l'accroissement de performances physiques sans avoir à subir d'effets psychologiques désagréables. Les utilisateurs semblent apprécier ce produit car

¹ Note d'information SINTES du 12 août 2004

ils se sentent moins « déchirés » qu'avec les prises d'ecstasies, ce qui leur permet de mieux profiter de la fête, d'autant plus que les effets du speed se feraient sentir au moins pendant huit heures.

L'usage de produits hallucinogènes

Le LSD

Peu fréquent sur le site de Metz, au début des années 2000, autant en milieu urbain que festif, le LSD est à nouveau signalé dans les raves et les free parties. Certains parlent même d'un « retour en force » ponctuel au cours de l'une ou l'autre des free parties qui ont eu lieu au dernier trimestre 2006 dans un département voisin (Meuse). Au-delà de ces constats factuels de consommation de LSD, il faut aussi évoquer ce qui se dit sur ce « retour » d'un produit à l'image mythique pour les nouvelles générations de teuffeurs. C'est globalement un produit recherché, attendu, mais qui suscite des attitudes ambivalentes : à la fois il est désiré, mais en même temps on craint les risques psychologiques encourus (« bad trip ») et le manque de savoir-faire dans la gestion de sa consommation. Car, en même temps qu'il est valorisé dans les représentations communes, l'idée de possibilités de crises d'angoisse ou de peur panique pour celui qui consomme du LSD est présente. C'est pourquoi un conseil circule dans les fêtes d'éviter de consommer à la fois du LSD et du cannabis. Le THC provoquerait une relance surmultipliée des effets du LSD.

D'aucuns s'appuient sur des témoignages recueillis auprès de dealers pour annoncer un retour plus généralisé et plus constant du LSD. C'est le cas, par exemple, avec tel diffuseur qui s'est ouvertement présenté comme « étant venu en Lorraine pour relancer la consommation d'acide et redonner une bonne image du trip ». D'autres, plus sceptiques, se demandent s'il n'y a pas également une forme de mise en scène de l'attendu avec des agrégats de rumeur ou, plus simplement, une utilisation de ce désir pour arnaquer des usagers potentiels. Au cours d'une soirée électro de renom régional, les observateurs ont entendu parler de deux types de LSD : Hoffmann 2000 (appellation connue et assez fréquente), présenté comme étant de bonne facture, et des « étoiles rouges ». Ces derniers se seraient avérés être des pâtes alimentaires avec du mercure au chrome, d'après le constat de la brigade des stupéfiants.

Le prix du LSD se situe entre 10 à 20 euros le buvard. La même fourchette de prix est pratiquée pour le LSD sous forme de gélatine. La vente sur buvard peut se faire avec un conditionnement sur place : le diffuseur détient le produit dans une fiole et appose quelques gouttes sur le support au moment de la vente.

Le public amateur de LSD se rencontre à la fois en milieu urbain et en milieu festif. Mais ses caractéristiques sont différentes selon l'environnement de la consommation. En milieu urbain, il s'agit plutôt de jeunes adultes marginalisés, alors qu'en milieu festif les personnes intéressées par le LSD sont des lycéens, étudiants ou apprentis âgés de 16 à 19 ans qui font leurs premiers pas dans les espaces des fêtes collectives et dans l'expérimentation de la « liturgie » consacrée aux produits hallucinogènes qui accompagne ces cérémonies où se mêlent les dimensions mythiques des années 60 et les réalités actuelles du marché des drogues.

La kétamine et autres hallucinogènes d'origine synthétique (GHB, protoxyde d'azote...)

La kétamine est très rare sur le site de Metz. Elle est toutefois présente dans le discours des teuffeurs qui connaissent le produit de réputation, souhaiteraient certainement l'expérimenter, mais ne le trouvent pas. L'annonce de sa consommation, usage réel ou pure rodomontade, est un signe distinctif et valorisant dans les échanges d'expériences entre teuffeurs. On rencontre toujours des personnes qui se vantent de l'avoir expérimenté au cours d'une fête organisée en Marne ou en Haute-Marne.

Comme pour les années précédentes, le GHB (acide gamma-hydroxybutyrate de sodium) n'est à aucun moment cité dans les observations de consommation recueillies sur le site de Metz. Il est connu par des consommateurs de produits psychoactifs surtout en raison de sa médiatisation comme « drogue du viol », mais ils n'en parlent pas comme un produit accessible ou proposé localement.

Les champignons hallucinogènes et autres produits d'origine naturelle

La consommation de champignons hallucinogènes est variable d'une année sur l'autre et subit des effets de mode, eux-mêmes liés à l'offre locale. En 2004, ce produit avait été présenté avec une acuité en baisse. En 2005, les champignons étaient de nouveau d'actualité. En 2006, ils sont toujours disponibles, mais limités aux raves, free parties et fêtes privées en appartement.

Il s'agit d'abord d'une production automnale locale (*Psilocybe*) recherchée par quelques amateurs avertis âgés de plus de trente ans. Encore que l'information sur ce champignon est très diffusée sur internet et qu'elle suscite de l'intérêt chez des néophytes plus jeunes. Le plus souvent, ils proviennent des Pays-Bas où ils ont été achetés au cours d'un séjour. Les champignons n'y sont plus vendus à l'unité, ni sous forme lyophilisée. Par contre, ils sont proposés sous forme de semis dans une barquette que l'on laisse germer chez soi.

Les prix varient en fonction de l'origine du champignon. La production locale, forcément saisonnière, peut être trouvée gratuitement dans certains milieux d'amateurs se connaissant bien. Les prix vont de 10 à 16 euros la dizaine d'unités en provenance de France ou de l'étranger.

La représentation de ce produit est positive chez les usagers qui en ont une forte image de produit « naturel ». Ce qui peut lui conférer, chez certains, un sentiment de légalité dans sa détention et son usage.

Les champignons hallucinogènes sont le plus souvent cuisinés, ingérés ou infusés. Quelques usagers les fument. Mais dans ce cas, les effets ressentis seraient plus intenses pour les uns, et réduits pour d'autres. Certains voient dans la consommation de ces champignons des tentatives d'expérience chamanique et extatique.

Des usagers occasionnels de champignons hallucinogènes font état des problèmes psychiques qu'ils ont rencontrés après en avoir consommé : panique, paranoïa, sentiments de persécution. La phase de redescende est quelquefois redoutée par des usagers qui craignent de ne pas pouvoir « quitter les effets » ou de « rester perchés ». Les impressions ressenties après avoir consommé des champignons sont toujours décrits avec les mêmes termes : hallucinations, perceptions sensorielles surmultipliées. Euphorie surmultipliée, « voyage », délire, etc.

L'usage de *salvia divinorum* (ou sauge divinatoire) est signalée de manière épisodique en 2006. La police fait état d'une saisie de ce produit auprès d'étudiants messins. Des informations circulent sur la possibilité de s'en procurer chez un herboriste et de pratiquer une culture personnelle. Sa consommation serait un bon désinhibiteur.

L'iboga

Un produit, jusque là plutôt inconnu sur le site de Metz, a commencé à faire parler de lui en 2005-2006 dans le milieu des consommateurs informés de produits stupéfiants. Il s'agit de l'iboga. C'est une préparation composée d'écorces de racines d'un arbuste (*Tabernanthe iboga*), des forêts équatoriales d'Afrique de l'Ouest. Stimulante et hallucinogène, elle est consommée en médecine traditionnelle ou au cours de certains rites initiatiques en Afrique. Depuis quelques années, son usage s'est développé, en Europe, dans un but de traitement psychothérapeutique ou de sevrage de toxicomanes. Dans ce dernier cas, les promoteurs de ce produit mettent en avant des propriétés anti-addictives de l'iboga qui faciliteraient le traitement des dépendances aux opiacées, à la cocaïne et à l'alcool. Face à cette hypothétique action de l'ibogaïne à des fins de

traitement, il faut souligner que l'AFSSAPS (Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé) précise « qu'actuellement aucun intérêt thérapeutique n'est démontré ni pour l'Iboga ni pour l'ibogaïne » (communiqué de presse du 28 mars 2007).

En 2006, l'Iboga n'est pas disponible à l'achat sur la région messine. Néanmoins, cette préparation commence à susciter de l'intérêt, non pas comme drogue festive, mais comme moyen psychothérapeutique ou comme aide supposée au sevrage. Deux témoignages de consommation passée et temporaire d'iboga ont été recueillis en 2006 à Metz. Un entretien plus approfondi a été mené avec l'un de ces usagers par la coordination Trend du site.

Pour l'un d'entre eux, il s'agit d'un homme d'une cinquantaine d'années qui, il y a cinq ans, a participé à un séminaire de développement personnel et d'initiation à l'iboga en Ardèche. Son objectif était le sevrage à l'héroïne. L'ibogaïne était administrée sous forme de breuvage et accompagnée d'un rituel initiatique dirigé par un nganga¹ gabonais. Il a abandonné cette expérience au bout de deux jours.

Le second, celui qui a été interviewé plus longuement, a également suivi, à deux reprises, un séminaire du même type en Ardèche. Âgé d'une quarantaine d'années, il est intéressé depuis longtemps par les plantes enthéogènes. Après avoir essayé de la sauge divinatoire, il a voulu compléter son expérience. Ses recherches sur internet l'ont conduit à découvrir l'iboga et à s'inscrire au séminaire de trois jours proposé par l'association ardéchoise organisatrice des stages de développement personnel (coût 450 euros). Sa consommation de cannabis et le désir d'arrêter d'en fumer, mais aussi ses difficultés familiales personnelles, lui sont apparus comme le prétexte motivant cette démarche.

Le stage auquel il a participé rassemblait un public de toxicomanes et des gens éprouvant des difficultés dans leur vie. Voici comment il décrit cette expérience.

« La première consommation d'iboga a eu lieu au moment de l'accueil collectif, le soir, après que chacun ait pu expliquer les motivations de sa venue. Au son de musiques traditionnelles africaines, une cuillère à café d'iboga a été proposée à chacun d'entre nous pour la manger. L'effet que j'ai ressenti a été très fort. J'ai eu aussitôt la tête qui tournait.

J'ai été propulsé dans une profonde réflexion sur moi-même. Mon enfance, mes relations avec ma mère, décédée alors que j'avais 18 ans, ma vie familiale avec ma compagne qui a fait plusieurs tentatives de suicide, tout cela a été passé en revue. Le matin, en me réveillant, j'ai eu l'impression d'être propre, nickel. J'avais enfin réussi à faire le deuil du décès de ma mère. Le soir de la première journée, j'ai pris cinq cuillérées à café d'iboga. La même dose a été donnée au début de la seconde soirée.

Dans le groupe, une moitié des participants s'est également sentie bien, comme moi. Pour une autre moitié, cela s'est plutôt mal passé, mais je n'ai rien vu de leurs comportements.

Après la seconde dose d'iboga, j'ai vomi et c'était plus dur à vivre du point de vue physique. Mais je crois que j'ai aussi « vomi » toutes les mauvaises choses qui étaient en moi.

Pour moi, le bilan de ce stage est positif. J'ai eu l'impression de recommencer à zéro. J'ai arrêté de fumer du cannabis pendant un long temps après le stage. D'autres participants, contactés depuis, m'ont donné la même impression, mais pour une durée plus limitée. Pour eux, l'arrêt de consommation d'héroïne ou de cocaïne a duré six semaines, puis ils en ont repris.

Pour le second séjour, je n'y étais plus comme participant, mais comme accompagnateur d'un ami qui voulait tenter l'expérience. Je n'ai donc pas

¹ Nganga ou devin-guérisseur dans la cérémonie bwiti du Gabon. Le nganga peut être aussi bien maître de cérémonie que consultant et thérapeute.

consommé d'iboga, mais j'ai pu observer la vie du groupe et revivre mon premier séjour. J'ai alors pris conscience que la motivation de mon premier séjour n'était pas liée à ma consommation de cannabis, mais à la séparation d'avec mon amie. Aujourd'hui, je fume à nouveau du cannabis. Mes relations avec mon amie, dont je suis toujours séparé, se sont améliorées et elle-même semble être guérie.

L'expérience de l'iboga a été un tournant dans ma vie. Cela m'a permis de progresser personnellement. Mais je ne pense pas que l'iboga en soit directement la cause. C'était davantage un support ou une opportunité pour faire le point sur ma vie. Encore faut-il être prêt à ce moment-là pour ce retour sur soi. Aujourd'hui je n'ai plus envie de prendre de l'iboga.

Je pense que pour les autres participants, cela a dû être la même chose. Ils avaient tous entre 30 et 40 ans. Je n'en ai vu aucun avoir des hallucinations, mais pratiquement tous ont révélé leur véritable personnalité à cette occasion.

La rumeur tend à dire que l'association organisatrice de ces stages serait une secte. Personnellement, je ne le pense pas. Car des participants du premier comme du second séminaire auxquels j'ai assisté ont demandé à revenir. Cela leur a été refusé, sauf s'ils sont accompagnateurs d'un autre stagiaire. Mais dans ce cas, ils ne sont pas participants et ne peuvent pas consommer de l'iboga. »

Cet entretien a eu lieu fin 2005 – début 2006. Depuis, et après le décès d'un jeune homme ayant suivi la même expérience, au même endroit en 2005, et après une enquête et un avis de l'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS), la consommation de l'iboga est interdite en France. Le 12 mars 2007, le ministère de la Santé a en effet publié un arrêté selon lequel l'iboga et un de ses composants, l'ibogaïne, sont désormais inscrits dans la classe des stupéfiants¹. Déjà interdite aux Etats-Unis, en Belgique et en Suisse, l'iboga - en vente sur internet- est désormais considérée, en France, comme une drogue.

L'usage détourné de médicaments psychotropes non substitutifs

Le flunitrazépan (Rohypnol®)

La disponibilité de flunitrazépan (Rohypnol) au marché noir est faible sur le site de Metz. Les médecins sont devenus très réticents pour en prescrire. Dans ces circonstances, la disponibilité occasionnelle est vite connue du milieu toxicomane et le flunitrazépan, vite écoulé dans le réseau de connaissances au prix de 5 euros le comprimé d'un mg. Différentes informations laissent entendre que ce médicament serait assez recherché par un public allemand en Moselle.

L'usage de cannabis et ses dérivés

Les phénomènes constatés pour l'usage de cannabis et de ses dérivés sont dans la continuité de ceux observés les années précédentes, avec toutefois des variantes pour certains d'entre eux. L'alcool et le cannabis restent les produits psychoactifs les plus consommés par les jeunes.

L'image du cannabis reste très positive auprès d'un grand nombre de jeunes. L'usage de ce produit s'inscrit dans un ensemble de codes et de représentations positives liées à la

¹ Arrêté du 12 mars 2007 modifiant l'arrêté du 22 février 1990 fixant la liste des substances classées comme stupéfiants

jeunesse, à savoir la liberté, la contestation, l'aspect créatif. Cette référence n'est d'ailleurs pas une exclusivité du cannabis. D'autres drogues utilisées dans le milieu festif électronique la partagent également, mais sur un autre mode. Dans les rassemblements festifs, la consommation d'alcool et de cannabis est un élément fédérateur permettant de communier (au sens premier du terme, c'est-à-dire d'être en union spirituelle ou affective avec d'autres personnes, de partager sur le moment une même condition ou un sentiment).

Parmi les évolutions soulignées par les observateurs ou les membres des groupes focaux par rapport à la consommation de cannabis, on peut souligner plus particulièrement les faits suivants :

- **La raréfaction de plus en plus prononcée de transactions commerciales de cannabis sur les lieux festifs.** On vient davantage aujourd'hui avec sa propre réserve (« son propre matos »). Le renforcement des contrôles policiers aux abords des fêtes organisées y est certainement pour quelque chose.
- **Le développement de la vente d'herbe frelatée.** Ce phénomène est signalé un peu partout en Lorraine et dans les régions voisines. Depuis le second semestre de 2006, les usagers font état d'achat d'herbe, vendue sous l'appellation de « White weedow » et de « Skunk », où ils constateraient sur les têtes la présence indésirable de produits de coupe. Une fois sur trois l'herbe serait frelatée.

Au dernier trimestre de 2006, ces différentes informations recueillies directement auprès de consommateurs relèvent encore de la rumeur ou des légendes urbaines. Quel que soit le statut de ces informations (vérifiées ou non), l'importance de leur circulation parmi les usagers entraîne des craintes, des doutes et des modifications de comportement. Il est donc utile de les présenter.

Les premières hypothèses des usagers sur la nature du produit de coupe varient. Pour les uns, il s'agirait de microbilles de verre, d'autres disent que c'est du sable ou encore du « verre pilé », ce qui donne au produit une apparence cristalline. Les causes évoquées pour comprendre cette pratique de coupe sont également diverses : augmenter le poids et donc faire davantage de gains, renforcer l'aspect brillant de l'herbe avec du verre pilé et donc la rendre plus attrayante.

La consommation de cette herbe coupée provoquerait, selon certains témoignages qu'il faut considérer avec circonspection, des maux de ventre et de tête. De multiples histoires circulent à ce propos sur les effets sanitaires de l'usage de ce produit frelaté, allant de lèvres tailladées en fumant de l'herbe coupée avec du « verre pilé » jusqu'à un cas mortel (*sic*). Un consommateur, pourtant averti, a signalé, en décembre 2006 et début janvier 2007, un prurit apparu sur tout son corps 10 minutes après avoir fumé un joint d'une herbe qui lui apparaissait anormalement poudreuse et brillante.

Face à l'extension du discours sur ce phénomène de coupe, même s'il s'agit d'une rumeur ou d'une légende urbaine, les usagers habituels d'herbe de cannabis, produit très recherché, sont doublement déçus. D'abord parce que leur représentation du produit est mise à mal. L'herbe jouissait en effet, jusque-là, de l'image d'un produit naturel. Mais aussi parce qu'ils leur est difficile de repérer la tromperie avant ou au moment de l'achat. C'est au moment de la consommation effective qu'ils s'en aperçoivent.

Toujours est-il que cette coupe de l'herbe de cannabis est devenue un sujet de conversation et de recherche d'information de la part des usagers. L'épisode de la cocaïne coupée avec de l'atropine, en 2005, avait provoqué nettement moins de débats parmi les usagers de ce produit. Il est vrai qu'il s'agissait alors d'un événement tout à fait occasionnel, alors que celui de l'herbe suspectée quant à sa composition est plus constant, au moins, pour l'instant, sur les derniers mois de 2006.

Face à ces informations, et quels que soient leurs effets sur les comportements de consommation des usagers d'herbe de cannabis, et au-delà des rumeurs, il faut signaler que le 21 septembre 2006, l'OFDT indiquait avoir recueilli, via la coordination régionale bretonne du dispositif Sintès, un échantillon de produit de composition considérée suspecte par ses usagers. L'analyse de cet échantillon ne confirme pas la rumeur relative à la présence de verre pilé évoquée par certains consommateurs. Par contre, l'étude de la composition de l'échantillon breton fait apparaître une « quantité importante de microbilles de verre de dimension variable allant de 0,02 à 0,3 mm de diamètre ». D'autres analyses menées à partir d'échantillons suspects en provenance de la région lilloise ont montré que « ces produits contenaient, dans des proportions diverses, des microbilles de verre et du quartz alpha formant un composé proche mais différent du sable »¹.

Pour sa part, la direction générale de la santé (ministère de la santé) a lancé, par un communiqué daté du 9 mars 2007, une alerte sur les « risques sanitaires liés à la consommation d'herbe de cannabis coupée avec des microbilles de verre ». Informées de deux cas de pathologies respiratoires sérieuses possiblement liées à ce type de consommation, les autorités sanitaires ont demandé des investigations complémentaires à l'Institut de veille sanitaire et ont souligné que la présence de ces microbilles augmente la dangerosité de l'herbe de cannabis. Interrogée par la DGS, la Société de pneumologie de langue française indique « qu'une consommation du produit pourrait provoquer des complications respiratoires sévères à court et probablement à long terme ».

Le 4 avril 2007, le ministère de la santé du Grand Duché de Luxembourg a repris cette alerte, en s'appuyant sur l'exemple français et sur l'analyse d'un échantillon d'herbe de cannabis en Belgique. Ces deux alertes – française et luxembourgeoise - ont été relayées par la presse quotidienne lorraine.

L'analyse rétrospective des informations recueillies au cours de l'année 2006 et leur confrontation aux analyses d'échantillons suspects menées par l'OFDT permet, au moment de la rédaction de ce rapport, de faire la part entre ce qui relève effectivement de la rumeur et ce qui n'est qu'une constatation empirique vérifiée officiellement. La présence de verre pilé est donc infirmée. Par contre, différents produits de coupe ont été identifiés et confirmés par les analyses Sintès : quartz alpha et microbilles de verre. Il faut d'ailleurs souligner, en y insistant éventuellement, que ce sont les rumeurs qui ont été à l'origine des analyses conduites pour en vérifier le fondement. D'où l'intérêt d'en tenir compte et de les recueillir, sans pour autant s'y fier.

Toujours est-il que si l'herbe bénéficiait jusqu'à présent d'une image positive chez les consommateurs de cannabis, cet épisode qui a marqué le dernier trimestre de l'année 2006 a modifié, au moins de manière temporaire, l'image que ce produit pouvait avoir auprès des usagers.

- **Une progression des saisies par la police et la gendarmerie de plants de cannabis cultivés en autoproduction** soit au domicile d'usagers, soit sur des espaces peu fréquentés de forêts. La culture hydroponique semble de plus en plus pratiquée avec pour objectif d'obtenir une herbe de cannabis avec un taux de THC important. D'autres observateurs font état d'un rajeunissement des usagers adeptes de cette culture.

La découverte de ces plants de cannabis par les forces de l'ordre se fait presque toujours par hasard, à la suite d'un contrôle pour un autre motif par exemple, même s'il arrive que certaines cultures de ce type soient visibles à des fenêtres pour qui sait observer. L'augmentation soudaine de la facture d'électricité est

¹ Source : Communiqué de l'OFDT en date du 21 novembre 2006

considérée, en cas de contrôle, comme un indicateur de suspicion de culture hydroponique de plants de cannabis.

Cette culture hydroponique peut prendre des proportions de grande ampleur avec une logique de production industrielle. Un usager, connu au cours d'un entretien professionnel mené au Centre de Peines Aménagées, et rencontré de manière fortuite quelque temps après sa libération, a confié avoir trouvé une activité grâce à un dealer d'Uckange décidé d'élargir sa « carte » avec de l'herbe « made in France ». Son activité consiste à entretenir des plantations hydroponiques installées dans trois appartements de 60 mètres carrés chacun, en milieu rural.

L'investissement pour l'installation, le règlement des factures d'électricité et d'engrais sont assurés par le dealer. Le jardinier est, quant à lui, chargé de l'entretien quotidien des cultures. Il est rémunéré 2000 Euros par mois par le dealer et se sert directement sur le stock pour sa consommation personnelle.

Les récoltes se font sur un roulement de deux mois (4 mois pour la première, mais démarrage de la plantation suivante au bout de deux mois, ce qui permet une rotation plus rapide par la suite). Au moment de notre rencontre, il en était à sa troisième récolte. Un pied de cannabis produisant environ 100 grammes et notre usager déclarant entretenir environ 200 plants, on peut estimer cette production en appartement à environ 120 kilos annuels, pour 6 récoltes. Vendue à 3 euros le gramme en gros et à 8 euros au détail, cela représenterait un chiffre d'affaire conséquent : 360 000 euros en prix de gros.

Au premier abord, ce témoignage oscille entre l'in vraisemblance et l'exagération. Mais, compte tenu de l'aspect fort bien documenté des propos tenus, on peut lui accorder quelque crédit.

- **Une nouvelle forme de rencontre collective et festive pour la consommation de cannabis se développe.**

Se retrouver, entre pairs, dans une voiture stationnée sur un parking écarté de toute vie publique, pour fumer un joint, est une pratique encore largement courante chez les jeunes. Mais elle devient de plus en plus risquée, comme en témoigne le nombre important de ceux à qui une « obligation de visite¹ » est prescrite par le substitut du procureur de la République à la suite d'un banal contrôle d'identité par la police ou la gendarmerie qui se transforme en flagrant délit d'infraction à la législation sur les stupéfiants. Le même risque est encouru pour les rencontres, de début de nuit, dans un endroit peu éclairé près de l'église ou de la mairie ou encore dans les abribus pour échanger tout en fumant un ou plusieurs joints. Toutes ces pratiques sont encore d'actualité, mais une nouvelle est apparue courant 2006. Elle fonctionne avec le même ressort : le plaisir de se retrouver entre soi, de discuter, de s'amuser, de fumer un joint et de consommer de l'alcool. Mais elle présente nettement moins de risques de contrôle inopiné de la police ou de la gendarmerie.

Un groupe de jeunes cotisent pour louer une ou deux chambres d'hôtel auprès d'un établissement relevant d'une chaîne pratiquant des prix modiques pour la nuitée (autour de 35 euros). L'accès immédiat à cette forme d'hôtellerie est anonyme dans la mesure où il n'y a ni réceptionniste, ni veilleur de nuit, et que le paiement se fait par carte bancaire auprès d'un terminal électronique. L'espace recherché et sécurisé, entre l'appartement familial et la discothèque, est donc trouvé.

Le groupe peut être composé jusqu'à une vingtaine de jeunes qui s'entassent dans les chambres louées. Ils y viennent avec leur provision d'alcool, de cannabis, un lecteur de cd, quelquefois une console de jeux vidéo qu'ils branchent sur la

¹ Mesure alternative à la pénalisation d'une infraction à la législation sur les stupéfiants pour les usagers simples de cannabis. Elle consiste à rendre obligatoire une consultation auprès d'un service spécialisé dans la prévention de la toxicomanie.

télévision de la chambre. Commence alors une soirée conviviale où ils se retrouvent entre eux, sans contrôle et avec tous les plaisirs recherchés à portée de main. (« *On n'a aucun endroit pour faire la fête tranquille. On se cotise, 5-10 euros chacun, pour payer la piaule d'hôtel, la vodka et la fume et on amène la PlayStation*».) Ces soirées festives rassemblent des jeunes de 16 à 22 ans, avec près de la moitié de filles.

Le risque encouru est pratiquement nul s'ils prennent garde de ne pas faire de tapage nocturne. La chambre louée est en effet un espace privé jouissant du droit à l'inviolabilité du domicile. La police ne peut donc pas intervenir sans mandat de perquisition qui, en outre, ne peut pas être exécuté entre 21 h et 6 h. Bref le contrôle de routine, comme sur un parking, n'est guère possible. Et si la loi autorise des perquisitions nocturnes pour les lieux de consommation de stupéfiants, encore faut-il que l'autorité judiciaire compétente soit informée des agissements illégaux, ce qui suppose une régularité des rencontres dans un même hôtel. Ce qui n'est pas le cas ici.

Ces pratiques, apparemment assez courantes, n'auraient pas été connues si l'une d'entre elles ne s'était terminée par un incident. Au cours de l'une de ces rencontres, un jeune est tombé du balcon. Les gérants des hôtels concernés semblent informés de ces pratiques puisque certains d'entre eux sont déjà intervenus pour demander aux jeunes de limiter le bruit. La densité de population dans la chambre ne les a apparemment pas choqués.

Les prix du cannabis s'échelonnent autour de 20 euros la barrette de résine de 3 g pour un produit de qualité jugée moyenne. Pour le même prix, la barrette sera de 2,5 g pour une qualité meilleure. Le sachet d'herbe de 5 g se négocie autour de 40-45 euros. Plus la quantité achetée est importante et moins le prix est élevé. La différence de prix s'explique par le mode d'approvisionnement (réseau de dealers connus ou achat à la sauvette dans la rue).

Plusieurs appellations sont utilisées pour parler entre soi du cannabis et spécifier la qualité. La « sem » ou « sum » est une variété de pollen décrite comme étant de très bonne qualité en provenance du Maroc. Le « zetla » ou « zotla », qui signifie résine en arabe, se trouve sur le marché chaque année en septembre et pour une durée limitée. Cette sorte de shit est perçue comme étant d'une excellente qualité. Ce jugement se fonde, entre autres, sur son aspect huileux qui laisse des traces lorsqu'il est emballé dans du papier.

Face à la banalisation de la consommation de haschich et son développement dans le public jeunes fréquentant le milieu festif, on ne sait plus très bien si l'on peut encore parler de stratégie individuelle et recherchée de régulation avec l'usage de cannabis associée à d'autres produits. La question est alors celle-ci : s'agit-il d'une association réfléchie ou d'une association fortuite ? Toujours est-il que, dans le premier cas, lorsque le cannabis est consommé avec d'autres produits stupéfiants c'est pour faciliter la descente d'ecstasy, de cocaïne, ou de speed, ou pour potentialiser les effets de l'héroïne. Enfin, sa consommation est très souvent associée à la celle d'alcool pour en augmenter les effets.

Les effets sur la santé de l'usage intensif de cannabis sont relatés par les professionnels de santé avec les mêmes symptômes que les années précédentes. Les difficultés les plus souvent évoquées ont trait à la perte de mémoire, à des difficultés pulmonaires, à la survenue d'états dépressifs et de démotivation mais aussi d'états paranoïaques pour les consommateurs excessifs. Interrogés sur le même sujet, les usagers font davantage référence à des céphalées et des maux de gorge, ce qui les amène à préférer l'herbe à la résine.

L'usage de produits nouveaux sur le site de Metz

Plusieurs observations ou témoignages font état de consommation de produits stupéfiants qui, jusque-là, n'étaient guère rencontrés. Ces observations ne portent que sur des phénomènes encore contingents, mais qui méritent d'être repérés dans une logique de veille sur les usages de produits stupéfiants en Lorraine.

En 2006, les douanes ont saisi environ 200 kg de khat en Lorraine. On peut rappeler que les feuilles fraîches de khat contiennent une amphétamine naturelle qui provoque une stimulation intellectuelle et physique, une suppression de la faim et une excitation de la libido. Le khat est placé depuis 1972 au tableau de la Convention des Nations unies sur les substances psychotropes. La mastication de ces feuilles est pratiquée dans la Péninsule arabique et en Afrique orientale. D'après les informations obtenues auprès des douanes, le khat saisi en 2006 était en transit en Lorraine pour être servi à des Somaliens résidant en Alsace à l'occasion d'un mariage.

Le centre de soins pour toxicomanes « Les Wads » rapporte le témoignage de jeunes polonais qui font état de leur vente occasionnelle d'un médicament psychotrope fabriqué illégalement dans leur pays d'origine. Ce médicament, connu sous le nom « d'hémiurodyna¹ », aurait été de prescription courante en Pologne il y a une quinzaine d'années pour le traitement des personnes alcooliques. Depuis, il a été retiré du marché mais continuerait à être fabriqué. Il serait vendu en Lorraine au prix de 2 euros le comprimé (1,5 euro en Pologne) et acheté pour compenser le manque d'héroïne ou de cocaïne. Les Polonais fréquentant le centre de soins affirment qu'un comprimé de ce produit équivaut à une bouteille de vodka.

Les mêmes usagers du CSST « Les Wads » parlent de comprimés nommés UFO, pour « unknown flying object » (objet volant non identifié), fabriqués en Russie et en Tchéquie. Ces comprimés de couleur blanche sont présentés comme « les cachets du bonheur ». Leur consommation excessive présenterait des risques vitaux. C'est pourquoi les UFO auraient une mauvaise réputation et seraient peu demandés sur Metz. Le prix est de 2 euros le comprimé.

¹ Orthographe incertaine